

Crédits supplémentaires pour 2010
(2^{ème} série)

Préavis N° 2010/56

Lausanne, le 3 novembre 2010

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'683'100.-</u>	<u>595'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 47 du préavis)</i>	<u>476'600.-</u>	<u>3'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 51 du préavis)</i>	<u>241'100.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	708'500		117'800		132'100	44'400	107'600	1'110'400
	303 Cotisations aux assurances sociales	60'100		9'800		11'000	3'600	8'300	92'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	69'400		3'000		25'100	7'300	18'400	123'200
	305 Assurance-accidents					1'300	500	1'700	3'500
	309 Autres charges de personnel						80'000	48'000	128'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau	40'000		61'500			18'000		119'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000	13'000	28'100	25'000		91'100	812'800	990'000
	312 Eau, énergie et chauffage			37'000					37'000
	313 Marchandises	69'000		4'200	189'000		5'100	30'000	297'300
	314 Entretien des biens immobiliers			581'300	30'000	1'131'800	271'000		2'014'100
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		42'000	37'000	31'000		13'000	472'600	595'600
	316 Loyers et redevances d'utilisation	70'000		54'200				30'000	154'200
	318 Autres prestations de tiers	150'100	20'000	130'200	45'000		124'500	115'000	584'800
	319 Impôts, taxes et frais divers	290'000		30'400			44'300	30'000	394'700
365 Subventions à des institutions	18'000		20'000					38'000	
TOTAL PAR DIRECTION		1'495'100	75'000	1'114'500	320'000	1'301'300	702'800	1'674'400	6'683'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>148'400</i>		<i>1'000</i>	<i>229'600</i>	<i>216'000</i>	<i>595'000</i>
Page du préavis		page 3	page 10	page 12	page 22	page 25	page 30	page 40	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S								TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1101 Administration et comptabilité	1102 Greffes municipal	1103 Unité d'évaluation et de conseil	1200 Service du personnel	1202 Cellule ARC	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1500 Service d'organisation et d'informatique	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	37'200	21'000		30'000	570'000		50'300		708'500
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'800	2'000		2'500	50'000		3'800		60'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions		6'000		1'500	60'000		1'900		69'400
	310 Imprimés et fournitures de bureau					40'000				40'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations								20'000	20'000
	313 Marchandises	69'000								69'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	70'000								70'000
	318 Autres prestations de tiers					67'100	20'000		63'000	150'100
	319 Impôts, taxes et frais divers			70'000				220'000		290'000
	365 Subventions à des institutions							18'000		18'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		178'000	29'000	70'000	34'000	787'100	20'000	294'000	83'000	1'495'100
<i>TOTAL DES RECETTES</i>										0

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1100.301 Traitements	fr. 1'180'200.-	fr. 0.-	fr. 37'200.-
1100.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 95'900.-	fr. 0.-	fr. 1'800.-

En raison du démantèlement du Bureau des imprimés et du matériel, une convention de départ a été conclue avec un collaborateur dont le poste était supprimé. En raison de son âge et de la durée de son activité au sein de l'administration communale, le montant qui lui a été alloué dépassait ce qui avait été prévu pour sa rétribution.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.313	Marchandises	fr. 210'000.-	fr. 0.-	fr. 69'000.-

La situation arrêtée à mi-septembre en ce qui concerne le matériel de nettoyage suggère que le montant budgété sera très insuffisant. Le crédit supplémentaire demandé résulte d'un calcul de proportionnalité.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1100.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 423'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

La situation arrêtée à mi-septembre en ce qui concerne les MFP (imprimantes multifonctions) suggère que le montant budgété sera très insuffisant. Le crédit supplémentaire demandé résulte d'un calcul de proportionnalité.

1101 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1101.301	Traitements	fr. 416'600.-	fr. 0.-	fr. 21'000.-
1101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 34'000.-	fr. 0.-	fr. 2'000.-
1101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 61'400.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-

Le remplacement de la cheffe comptable (départ à la retraite), par un collaborateur choisi hors de l'administration communale a nécessité une entrée en fonction anticipée afin de transmettre une série d'informations

1102 Greffe municipale

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1102.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 56'600.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

"La Télé" diffusant sur Vaud et Fribourg ne pourra couvrir les élections communales 2011 de manière approfondie. En particulier les portraits des candidats à la Municipalité, 3 émissions de débat et 2 émissions en direct pour les résultats, comme cela a été fait en 2001 et 2006, ne pourraient en aucun cas être diffusées.

La LRTV interdit à la commune, ou à une société majoritairement en mains communales, d'organiser de manière directe de telles émissions. Même la diffusion du Conseil communal est mise en doute par l'OFCOM (pour les mêmes raisons).

Un individu isolé ou une SA majoritairement en mains privées sont les seuls responsables que peut concevoir l'OFCOM.

La Municipalité a choisi une SA pour producteur-diffuseur agréé par l'OFCOM.

La Ville détient près de 30 % des actions de cette société.

Cette décision ne remet pas en cause les mandats confiés par le Conseil communal à une autre société de production.

Fr. 120'000.- sont prévus au budget communal 2011. Ils permettront de couvrir les élections communales et quelques autres événements.

Un crédit supplémentaire de fr. 70'000.- est nécessaire pour 2010, afin de commencer les préparations des élections communales 2011 et de produire une à deux émissions supplémentaires visant à réanimer l'intérêt du canal Info.

Afin de continuer dans cette direction, la Municipalité, prévoit de continuer, dès 2012, certaines productions annuelles grâce à une subvention au diffuseur d'un ordre de grandeur minimal de fr. 100'000.- par an.

Des émissions d'information sur les produits commercialisés de la Ville, principalement les SI, et sur la réalisation de divers grands projets sont également envisagés.

1103 Unité d'évaluation et de conseil

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1103.301	Traitements	fr. 142'700.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-
1103.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 11'600.-	fr. 0.-	fr. 2'500.-
1103.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 23'700.-	fr. 0.-	fr. 1'500.-

Engagement d'un auxiliaire pour renforcer l'UEC dans le contexte particulier du projet "SCI" Système de contrôle interne.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 4'771'300.-	fr. 0.-	fr. 570'000.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 388'300.-	fr. 0.-	fr. 50'000.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 741'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-

1) Prise en charge par le Service du personnel du salaire de 7 anciens apprentis, selon décision municipale du 08.07.09, concernant les mesures en faveur des apprenti-e-s à la recherche d'un emploi fixe après leur apprentissage.

2) Afin de mener à bien les différentes missions du Service :

- augmentation durable de 1.5 ETP (Bureau contrôle salaire, ATT et secrétariat chef de service)
- augmentation limitée dans le temps de 2.3 ETP (ATT, module postes et secrétariat juriste)
- prolongation a durée limitée de 0.6 ETP (module postes).

Selon différentes décisions municipales du 16.12.2009, 10.02 et 17.03.2010.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 370'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

La modification du format des offres d'emploi décidée par la Municipalité en date du 16 juin 2010, va entraîner un dépassement de budget.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'870'000.-	fr. 0.-	fr. 67'100.-

Régularisation des comptes 2009 de l'Espace Enfance Vinet selon note conjointe des Services d'accueil de jour de l'enfance et du personnel à la Municipalité du 2 septembre 2010.

1202 Cellule ARC

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1202.318	Autres prestations de tiers	fr. 62'000.-	fr. 20'000.-	fr. 20'000.-

Mandats d'enquête

Selon les indications du rapport-préavis N° 2008/05 : "*Lorsqu'elle estime avoir affaire à une situation grave, la Cellule ARC peut proposer l'ouverture d'une enquête par voie de note confidentielle à la Municipalité. L'enquête doit alors être confiée à une personne extérieure et spécialisée dans le domaine. Sur la base du rapport d'enquête, la Municipalité décide de la suite à donner dans le cadre de ses compétences.*".

Le budget dévolu aux enquêtes fait partie du budget global de la Cellule ARC. En raison de l'ouverture récente par la Municipalité de deux enquêtes, il apparaît que le montant à disposition ne pourra pas couvrir les frais engagés.

Par conséquent, la Cellule ARC demande un crédit supplémentaire pour pouvoir honorer les factures des intervenants externes.

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 3'191'400.-	fr. 131'300.-	fr. 50'300.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 258'800.-	fr. 11'300.-	fr. 3'800.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 495'000.-	fr. 7'400.-	fr. 1'900.-

Recensement fédéral 2010 - Registre des bâtiments et des logements

- a) 1300.301 fr. 26'200.-
 1300.303 fr. 2'300.-
 1300.304 fr. 1'500.-

A la fin 2010, les communes suisses devront fournir les données pour le recensement fédéral des bâtiments et logements. Le recensement, désormais fondé sur des registres, impose des contraintes spéciales aux communes. La rectification des données est nécessaire pour satisfaire les exigences fédérales. L'apurement concerne quelque 13'000 logements sur un total de 75'000. Durant les deux premiers mois de travail, il est apparu que les informations transmises par les régies sont disparates et demandent moult vérifications à partir des plans archivés. Un renfort de l'effectif consacré à cette tâche (trois auxiliaires à plein temps jusqu'à la fin 2010, engagés à la suite de l'adoption d'un crédit supplémentaire consenti au début mars dernier) s'avère nécessaire afin de respecter les délais impartis par la Confédération et le Canton. Les éléments actuellement connus permettent d'estimer ce besoin à 1 poste d'auxiliaire à plein temps couvrant le deuxième semestre 2010.

- b) 1300.301 fr. 24'100.-
 1300.303 fr. 1'500.-
 1300.304 fr. 400.-

Le Service du développement de la ville et de la communication porte l'opération de recensement des immeubles, à effectuer dans le cadre du recensement fédéral 2010. Si le Devcom est en charge du pilotage de l'opération, les aspects opérationnels sont gérés par le Service du logement et des gérances.

La Municipalité a accepté l'engagement de 4 auxiliaires, pour l'exercice 2010, pour effectuer les travaux de recensement : questionnaires aux gérances et propriétaires, saisie dans les bases de données des logements, examen des plans, etc..

L'opération se déroule comme prévu, même si les délais sont serrés et provoquent quelques inquiétudes.

Un crédit supplémentaire de fr. 26'000.- est demandé au titre des salaires car l'engagement des auxiliaires a été effectué à un tarif supérieur à celui envisagé initialement, entraînant un dépassement du budget alloué au Service. Cette charge ne comprend pas de création de postes supplémentaires mais bien une régularisation pour tenir compte du niveau effectif de salaire des personnes engagées, pour l'exercice 2010, afin de travailler sur le projet.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 99'100.-	fr. 0.-	fr. 220'000.-

Assemblée générale de l'AIMF

L'Assemblée générale de l'Association internationale des maires de villes francophones (AIMF) se tiendra du 19 au 21 octobre prochain, en marge du Sommet de la Francophonie, qui aura lieu les jours suivants à Montreux. Le choix de Lausanne tient au fait que Lausanne est membre de l'association, au contraire de Montreux, et à la capacité d'accueil insuffisante de Montreux qui ne pourrait gérer simultanément les deux rencontres. Lausanne dispose avec cette assemblée d'une possibilité importante de se mettre en valeur et de valoriser également ses actions dans différents domaines prioritaires. Il est important de saisir cette opportunité et d'y consacrer les moyens nécessaires. La Municipalité sera sollicitée pour une participation à différents aspects de la manifestation (séances, rencontres, soirées, etc.).

Le budget total de l'opération est estimé à fr. 880'000.-. Ce montant constitue un maximum qui ne sera pas dépassé. Il est probable que les charges effectives seront inférieures et que, le cas échéant, pourraient aussi être réduites par la participation de quelques sponsors. Le budget inclut l'ensemble des prestations demandées à la Ville. Il n'y aura pas d'autres demandes de prestations de la part de la Ville. Au niveau des recettes, la participation fédérale est confirmée, de même que celle du Ferl. La participation cantonale est en discussion par le biais de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). Une confirmation devrait nous parvenir prochainement sur ce plan.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'912'000.-	fr. 0.-	fr. 18'000.-

A deux reprises dans le courant du printemps 2010, la Municipalité a été saisie de demandes de rétrocession de l'impôt sur les divertissements pour des concerts qui se sont tenus à la Cathédrale. Dans les deux cas, la rétrocession s'est avérée impossible compte tenu des règles appliquées en la matière. Toutefois, en raison des buts poursuivis par les organisateurs, la Municipalité a décidé d'allouer des subventions correspondant aux mon-

tants versés au titre de l'impôt sur les divertissements de façon à ne pas diminuer les bénéfices réalisés au cours des manifestations. Elle a par ailleurs chargé le Devcom de verser les subventions en question en prélevant les montants respectifs sur son budget, étant entendu que l'opération serait compensée par voie de crédit supplémentaire.

Première demande

Elle a été présentée par le Chœur J.-S. Bach de Lausanne, qui a organisé un concert de soutien en faveur d'Haïti à la Cathédrale de Lausanne le 21 avril 2010. La Municipalité a accepté de lui verser une subvention de fr. 3'000.- (séance du 14 avril 2010).

Seconde demande

Elle a été faite par l'association "La Passion au croisement des regards" qui a mis sur pied des concerts les 27, 29, 30 et 31 mars 2010 à la Cathédrale de Lausanne. La Municipalité a accepté de lui verser une subvention de fr. 15'000.- (séance du 2 juin 2010).

Le Devcom s'est acquitté des versements mentionnés ci-dessus, soit fr. 18'000.-. Bien entendu, le montant en question n'avait pas été prévu au budget du Service qui est ainsi privé de fr. 18'000.- pour les appuis réservés à des projets occasionnels dignes d'intérêt, raison pour laquelle - et comme convenu - un crédit supplémentaire du même montant est sollicité.

1500 Service d'organisation et d'informatique

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1500.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-

Achats d'installations et de matériel informatique

Outre les achats de mobilier, sont enregistrées à cette rubrique les dépenses occasionnées par les installations diverses à l'usage des locaux de service ainsi que les acquisitions de matériel informatique dont la valeur unitaire est inférieure à fr. 10'000.-.

Le budget affecté à cette dernière catégorie de dépenses est dépassé de fr. 5'700.- depuis plusieurs semaines, notamment en raison de l'achat d'un lot de Webcams pour permettre la mise en oeuvre de la téléconférence et de cassettes supplémentaires pour le système de sauvegarde des données. Il s'avère aussi nécessaire de pouvoir effectuer les acquisitions de petit matériel informatique dont il ne serait pas possible de retarder l'acquisition à 2011.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, il ne sera finalement pas possible de compenser celles-ci par une économie sur les acquisitions de mobilier. En effet, le SOI est confronté à l'obligation d'optimiser l'occupation des surfaces disponibles et souhaite pouvoir saisir l'opportunité de racheter à la BEDAG un lot de 30 bureaux d'occasion, peu utilisés et d'un encombrement limité, au prix de fr. 450.- TTC/pièce.

Enfin, au titre des imprévus, le déplacement d'une fontaine à eau, rendu nécessaire par la réaffectation du local où elle était installée, a entraîné une dépense imprévue de fr. 1'200.- au titre de la réalisation du nouveau raccordement au réseau d'eau.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'450'000.-	fr. 75'000.-	fr. 63'000.-

Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration

Le préavis N° 2009/58 prévoit, au § 10.8 "Impact sur les plans des postes des services SOI et DEVCOM", l'augmentation de l'effectif du SOI de 4.2 EPT dont 3 pour une durée limitée à 4 ans, en vue de permettre le recrutement des spécialistes nécessaires.

L'un de ces 3 emplois correspond à une fonction d'analyste-programmeur-se pour l'intégration de l'ECM. La mise au concours du 26 mars 2010 n'a permis d'enregistrer que 6 candidats. Parmi ceux-ci, aucun n'offre les compétences requises.

En conséquence, il est proposé :

- de renoncer à l'augmentation temporaire du plan des postes du SOI pour cet emploi (plan des postes N° 76) et de la fraction correspondante du crédit spécial de fonctionnement alloué dans le cadre du préavis N° 2009/58 aux rubriques 301, 303 et 304 du budget de fonctionnement du SOI, exercice 2010, prévue pour assumer la dépense relative à cet engagement;
- d'avoir recours à des prestations de services externes de manière sectorielle, en fonction des besoins;
- de limiter la dépense découlant du recours à des sociétés de services au montant du traitement de l'analyste-programmeur présumé, additionné des charges sociales correspondantes, soit environ fr. 125'000.- par an durant 4 ans, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2014;
- de couvrir la charge non prévue des prestations de services sur les comptes 2010 par le présent crédit supplémentaire;
- de majorer le budget de la rubrique 318 du SOI de fr. 125'000.- pour les exercices 2011, 2012, 2013, et de fr. 63'000.- pour l'exercice 2014.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S		TOTAL PAR NATURE	
		2101 Service des sports	2503 Pompes funèbres officielles		
CH. P/NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	13'000		13'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	42'000		42'000
	318	Autres prestations de tiers		20'000	20'000
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS		55'000	20'000	75'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					0
Page du préavis		page 10	page 11		

2101 Service des sports

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 200'000.-	fr. 21'000.-	fr. 13'000.-

Les employés de la patinoire de Montchoisi utilisent une fraiseuse à bande pour raboter la glace à l'angle des bandes du ring. Cette opération est essentielle pour assurer une surface de glace de qualité. L'hiver dernier, une pièce du porte-couteaux de cette fraiseuse s'est cassée et a blessé l'utilisateur de celle-ci. Pour des raisons de sécurité évidentes, il convient de procéder, avant le début de la saison de glace, programmé pour la mi-octobre, au remplacement de cette machine par un nouveau modèle récemment créé par le constructeur. Le prix d'achat de cette nouvelle fraiseuse à bande s'élève à fr. 7'000.-.

Datant des années huitante, les haut-parleurs du système de sonorisation de la patinoire et vélodrome de la Pontaise ont rendu l'âme. Ces appareils sont essentiels pour le bon déroulement des activités propres à ce site : annonces au micro lors des matches de hockey et des meetings de cyclisme et diffusion de la musique pour le patinage artistique. L'acquisition de ces éléments de sonorisation se chiffre à fr. 6'000.-.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts précités, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de fr. 13'000.- s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 310'000.-	fr. 0.-	fr. 42'000.-

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension, le Service des sports doit mettre en conformité quelques installations électriques équipant divers bâtiments. Afin de répondre dans le délai imparti (automne 2010) aux exigences formulées, les travaux nécessaires ont été entrepris à la piscine de Montétan, à la piscine et patinoire de Montchoisi, au centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse et au port de petite batellerie de Vidy. Le coût total de ces travaux s'est élevé à fr. 5'500.-.

En cours de saison, à la piscine de Bellerive, il s'est avéré nécessaire, suite à divers problèmes électriques, de procéder à la réparation de l'éclairage dans différentes zones des vestiaires publics. Ces travaux de remise en état ont coûté quelque fr. 3'800.-.

En juin, au Stade olympique de la Pontaise, des réparations ont dû être effectuées sur le système de sonorisation, suite à un dysfonctionnement survenu au niveau des haut-parleurs (câblage et enceintes). Le montant de cette intervention imprévue s'est élevé à fr. 4'200.-.

Par ailleurs, le module électronique de la borne escamotable automatique, sise à Vidy, devant le stade de football J.-A. Samaranch, a dû être remplacé pour un coût de fr. 4'000.-.

A la piscine de Montchoisi, une pompe, datant d'une quinzaine d'année et permettant le retour de l'eau des surflots vers le bassin tampon, a grillé. Son remplacement, indispensable pour assurer le fonctionnement du système de filtration de la piscine, a occasionné une dépense de fr. 6'000.-.

A la piscine de Mon-Repos, un compresseur à air assurant le fonctionnement des vannes d'ouverture et de fermeture du système de filtration des bassins, ainsi que l'armoire électrique alimentant le système de protection cathodique – empêchant l'apparition de rouille sur les filtres – ont dû être remplacés ces derniers mois, suite à des bris irréversibles. Ces deux interventions ont coûté fr. 18'500.-. Ces deux appareils dataient de la construction de la piscine, en 1972. Aucun signe avant-coureur ne laissait présager leur remplacement à terme rapproché.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de fr. 42'000.- s'avère nécessaire.

250 Service de protection et sauvetage

2503 Pompes funèbres officielles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2503.318	Autres prestations de tiers	fr. 31'100.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-

Dans le cadre de la réorganisation interne des Pompes funèbres officielles (PFO), des dispositions ont été prises pour redéfinir le travail de certains employés. Les nouvelles descriptions de poste ayant engendré des divergences entre la Direction de la sécurité publique et des sports (SPS) et les employés concernés, ces derniers ont mandaté un avocat. Afin de pouvoir faire face aux suites de ce litige et défendre au mieux les intérêts de la Ville dans ce dossier, il apparaît nécessaire que la Direction SPS bénéficie des compétences d'un avocat spécialisé dans le domaine du droit du travail.

Afin de pouvoir assurer le règlement des honoraires de ce mandataire, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 20'000.- s'avère indispensable.

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		3200 Forêts	3201 Domaines	3203 Compostière	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				87'800	30'000	117'800
	303	Cotisations aux assurances sociales				7'200	2'600	9'800
	304	Cotisations à la caisse de pensions				3'000		3'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau				61'500		61'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				28'100		28'100
	312	Eau, énergie et chauffage				37'000		37'000
	313	Marchandises				4'200		4'200
	314	Entretien des biens immobiliers	55'000			526'300		581'300
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			37'000			37'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation			21'000	33'200		54'200
	318	Autres prestations de tiers	6'000	13'000	70'000	5'000	36'200	130'200
	319	Impôts, taxes et frais divers					30'400	30'400
	365	Subventions à des institutions					20'000	20'000
TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE		61'000	13'000	128'000	601'500	278'400	32'600	1'114'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>28'000</i>		<i>120'400</i>		<i>148'400</i>
Page du préavis		page 13	page 14	page 14	page 15	page 18	page 21	

320 Service des forêts, domaines et vignobles**3200 Forêts**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3200.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 65'000.-	fr. 0.-	fr. 55'000.-
3200.318	Autres prestations de tiers	fr. 872'500.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-

Travaux urgents sur la falaise du bois de la Borde

En janvier 1995, l'effondrement d'un pan de falaise a coupé le cheminement qui relie le chemin des Bégonias à l'avenue Louis Vulliemin. Un préavis a été déposé en 1999 demandant l'octroi d'un crédit pour financer les travaux nécessaires à la stabilisation de la falaise. Les travaux de consolidation ont été effectués en 2001 pour un montant de fr. 440'000.-.

Depuis la fin des travaux, le bureau d'ingénieurs, qui avait assuré le mandat d'étude et le suivi des travaux, procède au contrôle de la stabilité de la falaise et au suivi des inclinomètres.

Le rapport transmis début 2010 fait état de différents problèmes qui pourraient mettre en danger les usagers du chemin piétonnier. En effet, un éboulement de deux blocs de 100 et 150 litres de grès fracturés en pleine falaise s'est produit autour d'un des clous. Deux autres secteurs pourraient encore s'ébouler à proximité. De plus, une partie du mur de placage, constitué en 2001 sous un banc de grès, afin de protéger de l'érosion les niveaux marneux sous-jacents, est en cours de basculement sur le chemin avec déjà un léger fruit négatif.

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a pris la décision de fermer provisoirement la partie inférieure du cheminement depuis début avril, soit le secteur des immeubles situés entre la rue de la Borde 28-30 et l'avenue Louis Vulliemin.

L'inspecteur forestier a été tenu au courant de la situation et un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs, afin de trouver les différentes solutions à mettre en place pour garantir la sécurité.

Ce dernier propose, d'une part, de protéger le chemin contre les chutes de pierres et de blocs par la mise en place d'un treillis, et d'autre part, de stopper le processus de basculement du mur par la mise en place de 5 clous.

Dans le même secteur, le Service des forêts, domaines et vignobles a également mandaté le même bureau, afin qu'il détermine les conditions de stabilité de la falaise rocheuse molassique dominant l'avenue Louis Vulliemin, en amont du virage en épingle.

Il ressort de l'analyse qu'une importante fracture verticale longitudinale rend possible un écroulement par basculement de la partie externe du surplomb. La taille importante des éléments rocheux concernés et la menace qu'ils représentent pour le trafic sur l'avenue Louis Vulliemin justifient la mise en œuvre de mesures de confortations complémentaires à celles représentées par le pilier en place.

Il est donc proposé de réaliser des travaux de clouage, complétés par quelques travaux de purge. En raison de la hauteur importante au-dessus de l'avenue, ces travaux seront réalisés en mode acrobatique, afin de diminuer l'impact sur la circulation et notamment sur le trafic des bus TL.

Le montant pour la réalisation de ces travaux est estimé à fr. 50'000.-, auquel il faut ajouter les prestations de l'ingénieur, estimées à fr. 7'000.-.

Dans le cadre de la RPT / Ouvrages de protection et autres mesures techniques, le canton de Vaud (SFFN) et la Confédération octroient un soutien financier pour les travaux tels que ceux présentés ci-dessus. Pour la fa-

laise de la Borde, comme pour la falaise de la Pontaise, la prise en charge d'une part importante des travaux a été confirmée par le SFFN. Les montants ne sont pas encore définitifs mais pourraient avoisiner les 70 % du coût total des travaux et des frais de surveillance.

Selon l'urgence des travaux, il est possible au propriétaire de présenter une procédure de mise en chantier anticipée ce qui permet de s'assurer du soutien financier du canton de Vaud et de la Confédération avant de finaliser toute la procédure de demande de soutien qui est complexe et longue. Cette demande pourrait être déposée dès l'acceptation de la présente demande de crédit supplémentaire. Cette procédure permettra ainsi de rouvrir le chemin de la Borde dans un délai le plus court possible et également supprimer les risques très importants sur l'avenue Louis Vulliemin. FoDoVi se charge de traiter les demandes de subventionnement vu sa pratique avec le SFFN.

3201 Domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3201.318	Autres prestations de tiers	fr. 150'000.-	fr. 0.-	fr. 13'000.-

Après des années de "sommolence" et de blocages administratifs, le Syndicat AF à péréquation réelle des Monts-de-Pully a fixé, lors de son assemblée générale du 1^{er} juillet 2010, le montant des versements anticipés pour financer le redémarrage de ses opérations à fr. 1'000.-/ha/an.

Cela signifie donc pour Lausanne un versement annuel d'env. fr. 13'000.-/an pendant 4 ans, montant qui devra être versé au 30 septembre de chaque année dès cette année.

Le Service est très favorable au redémarrage de ce SAF à péréquation, qui devrait permettre d'agrandir les terres agricoles du domaine des Cases, sachant qu'il plus est que l'argent versé sera porté sur un compte au nom de la ville de Lausanne et que si la facture finale, calculée selon les avantages effectivement reçus par la Ville dans le syndicat, est inférieure au montant comptabilisé, l'argent sera bien entendu rendu.

3203 Compostière

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3203.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'000.-	fr. 0.-	fr. 37'000.-
3203.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 59'000.-	fr. 0.-	fr. 21'000.-

Le 28 avril dernier, une tête de masse (2-3kg, 15 x 5 x 15 cm) a été introduite sur le tapis roulant du broyeur par inadvertance et a fortement endommagé diverses pièces de la machine, malgré l'arrêt de celle-ci. Deux marteaux d'affinage arrachés ont tourné dans le broyeur, provoquant à leur tour d'autres dommages induits. Le rotor a été cassé et déformé, les râtaux du clapet de fragmentation partiellement cassés, le tapis roulant de sortie des déchets déformé à un endroit.

Le devis pour la réparation s'élève à fr. 45'000.-. A ce montant, il y a lieu d'ajouter le coût de la location d'une machine de remplacement afin de pouvoir continuer l'exploitation de la compostière de la Tuilière qui est d'environ fr. 24'000.-. Une partie des coûts pouvant être assumée par le budget de fonctionnement, la présente demande de crédit supplémentaire totalise en finalité fr. 58'000.-.

Ces charges seront partiellement compensées par le versement d'une indemnité de l'assurance de fr. 28'000.- qui sera enregistrée sous la rubrique 3203.436 "Dédommagement de tiers".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3203.318	Autres prestations de tiers	fr. 624'900.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

Au printemps 2009, le talus des berges du Petit Flon surplombant la compostière de la Tuilière s'est mis à glisser en direction du ruisseau. Ce mouvement de terrain faisait suite à une période de pluie et à une petite fuite dans une conduite d'eau qui avait gelé pendant l'hiver précédant. Des mesures d'urgence ont tout de suite été entreprises pour alléger le talus et sécuriser le lit du Petit Flon, puis un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs afin de trouver une solution durable pour remédier à ce glissement de terrain.

Une 1^{ère} étude de stabilisation des berges a été établie est présentée à fin 2009 au Service des forêts, faune et nature (SFFN) et au Voyer cantonal des eaux. Sur la base de l'appréciation de ces deux instances, l'étude a été affinée et présentée au service des eaux, sols et assainissement (SESA) en vue de l'octroi d'un subside. Fin juillet, le SESA communiquait que les travaux prévus feraient l'objet d'un subside de 64 %. Il est prévu d'attribuer le mandat d'exécution à une entreprise forestière aux compétences reconnues et déjà éprouvées pour ce type de travaux très spéciaux fait de caissons stabilisateurs en bois ronds. Le coût desdits travaux s'élève à fr. 70'000.-.

Ces charges seront partiellement compensées par le versement d'un subside cantonal qui sera enregistré sous la rubrique 3203.461 "Subventions du Canton".

330 Service du logement et des gérances

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 3'100'000.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'700'000.-	fr. 350'000.-	fr. 15'000.-
3302.318	Autres prestations de tiers	fr. 157'000.-	fr. 0.-	fr. 5'000.-

Av. du Théâtre 6 - Le Capitole

Lors de sa séance du 17 février 2010, la Municipalité a accepté le principe de l'acquisition du cinéma "Le Capitole". La délégation de la Commission des finances du Conseil communal pour les affaires immobilières a été consultée et a exprimé un avis positif. Dans l'intervalle, la Commission ad hoc du Conseil communal désignée pour examiner le postulat "Un Capitole pour une Capitale", déposé le 7 février 2010, s'est réunie et a pris en considération ce postulat à l'unanimité. Les démarches d'acquisition de l'immeuble sont en voie de finalisation d'ici au mois d'octobre 2010.

La présente demande de crédit supplémentaire est destinée à couvrir les frais de fonctionnement et d'exploitation technique (entretien courant, chauffage, eau, électricité, etc.) jusqu'à la fin de l'année.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 3'100'000.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 8'280'000.-	fr. 0.-	fr. 33'200.-

Rte des Plaines-du-Loup 4

La présente demande concerne la location provisoire de surfaces de dépôt de 553 m² à la route des Plaines-du-Loup 4 pour le Service de la bibliothèque et des Archives de la Ville de Lausanne. L'immeuble est actuellement occupé par La Poste qui souhaite réduire les surfaces de son office postal.

La présente demande de crédit supplémentaire représente la prise en charge des loyers et des charges d'exploitation pour la fin de l'exercice à compter du 1er juillet 2010. En parallèle, un préavis sera transmis à la Municipalité.

En cas d'adoption du préavis par le Conseil communal, les locaux seront loués avec la conclusion d'un bail commercial. Le loyer annuel net s'élève à fr. 66'360.- et les charges annuelles à fr. 13'900.-. Ils nécessiteront quelques travaux d'aménagement intérieur, des équipements informatique et téléphonique, du matériel de nettoyage et du personnel de nettoyage.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'700'000.-	fr. 350'000.-	fr. 511'300.-

Centre de vie enfantine, Ch. de Montelly 13 à Lausanne – Travaux de mise en conformité et d'entretiens urgents : fr. 73'000.-

Réfection de l'étanchéité de la terrasse est

Suite à des infiltrations d'eau par le plafond de la salle de jeux des écoliers, plusieurs sondages ont été réalisés sur l'ensemble de la terrasse du niveau supérieur. Au vu des résultats, une réfection totale du complexe isolation/étanchéité de cet objet doit être effectuée.

1. CFC 225.0 - Etanchéité fr. 65'000.-

Modification des garde-corps

Afin de répondre aux normes de sécurité pour les enfants (exigence de la police des constructions), le garde-corps de la terrasse Est doit être modifié en urgence.

1. CFC 272.0 - Serrurerie fr. 8'000.-

Av. de Sévelin 36 à Lausanne – Travaux de mise en conformité et d'entretiens urgents : fr. 113'000.-

Raccordement au réseau des eaux usées

Suite aux dégagements de fortes odeurs, il a été constaté que les eaux usées du bloc sanitaire du Skate Park se déversent directement dans le Flon. Cette situation non réglementaire nécessite un raccordement au réseau.

1. CFC 211.6 - Maçonnerie fr. 70'000.-

Système de barrières pour barrage

A la demande des usagers, et ce afin de supprimer une fois pour toute la problématique du parking sauvage au Sud du n° 36 et des halles, il est nécessaire de mettre en place un système de barrage.

Le montant de cette opération est estimé à fr. 13'000.-, soit :

1. CFC 211.6 - Maçonnerie fr. 3'000.-
2. CFC 272.0 - Serrurerie fr. 10'000.-

Nettoyage des halles du Skate Park

Un nettoyage complet du Skate Park, deux halles d'une surface de plus de 1'000 m², a été demandé par les utilisateurs. Par mesures de sécurité et de protection de la santé du personnel, ce travail doit être effectué par des professionnels et ce pour les raisons suivantes :

- Seule une entreprise spécialisée est apte à réaliser une tâche aussi importante (utilisation d'une nacelle élévatrice pour les nettoyages en hauteur, utilisation d'une ligne de vie, etc.).
 - Les façades et la toiture sont constituées de plaques en fibrociment. Comme celles-ci contiennent de l'amiante, des mesures de protection doivent impérativement être prises lors du nettoyage.
1. CFC 287.0 - Nettoyages fr. 30'000.-

Av. des Figuiers 28 à Lausanne – Remplacement de la chaudière à gaz : fr. 25'000.-

Suite à l'intervention de l'installateur de chauffage pour la réparation du chauffe-eau, il a été constaté que :

- La production de chaleur et la production d'eau chaude sont raccordées sur la même cheminée. Cette situation n'est plus conforme aux prescriptions actuelles et doit être corrigée.
- La chaudière, datant de 1984, est trop vieille pour être modifiée. Sa régulation et sa commande sont défectueuses et ne peuvent être réparées.

Le chauffe-eau percé a été évacué et remplacé par un bouilleur provisoire.

Au vu de ce qui précède, un assainissement complet de l'installation est nécessaire. Ces travaux doivent être effectués cet automne au plus tard afin d'assurer la prochaine saison de chauffe.

Le montant de cette opération, sur devis d'entreprises, est estimé à fr. 25'000.-, soit :

1.	CFC 240.0 - Démontage	fr.	1'000.-
2.	CFC 242.0 - Production de chaleur	fr.	14'000.-
3.	CFC 247.0 - Tubage cheminée	fr.	4'000.-
4.	CFC 254.0 - Raccordements sanitaires	fr.	3'000.-
5.	CFC 230.0 - Raccordements électriques	fr.	3'000.-

Théâtre de Vidy : fr. 105'300.-

Acquisition d'équipements fixe et de sécurité. De nombreux appareils présentent des dangers d'utilisation (incendie, risques pour la sécurité et la santé des personnes) et nécessitent un remplacement à brève échéance.

Cette demande urgente a été présentée en mars 2010 dans le cadre d'une planification, demandée par le service de la culture, sur une période de 4 ans afin d'introduire les budgets nécessaires au fonctionnement du Théâtre dans le budget de fonctionnement.

Les montants nécessaires pour les années suivantes seront introduits dans les budgets de fonctionnement respectifs.

Chauderon 9 – Organisation spatiale des locaux du 4^e étage : fr. 90'000.-

Le 16 septembre 2009, la Municipalité validait la fusion du Service de la jeunesse et des loisirs (S JL) et du Secrétariat général (SG) et autorisait le nouveau service à présenter une note à la Municipalité en hiver 2009-2010 pour proposer la réorganisation spatiale du 4^e étage de Chauderon 9.

Le 5 juin et le 9 juillet 2010, la Municipalité validait le transfert du secteur APEMS dans le nouveau service d'accueil de jour de l'enfance, dès le 1^{er} septembre 2010. Dans cette note, la DEJE informait la Municipalité de l'avancement des réflexions sur l'organisation spatiale des locaux du 4^e.

Le concept de base consiste à délimiter clairement les surfaces attribuées à chaque nouveau service et à modifier les espaces attribués en les regroupant en fonction des nouvelles missions de chaque service. De plus, il s'agit de repenser la zone d'accueil, la salle de réunions et la cafétéria.

Les décisions municipales ainsi que l'augmentation des collaborateurs au sein de la DEJE ont amené celle-ci et le Service du logement et des gérances (SLG) à redéfinir les espaces du 4^e étage de Chauderon 9.

Un projet validé par tous les partenaires concernés est estimé à ce jour à fr. 170'000.-. Un montant de fr. 80'000.- est déjà prévu au budget de fonctionnement 2010 de la section du patrimoine administratif du SLG. La présente demande porte donc sur la différence entre le coût devisé et celui budgétisé, soit fr. 90'000.-.

Sévelin 34, Les Docks - Adaptation de l'installation de ventilation : fr. 105'000.-

Les normes cantonales relatives aux installations d'aération mécanique des salles de spectacles ont été modifiées récemment. Ainsi les exigences relatives au renouvellement d'air frais durant l'occupation des locaux passent de 25 à 30 m³/h/personne pour un établissement non fumeur.

La police cantonale du commerce, par courrier du 23 mars 2010, annonce un changement de la capacité maximale des Docks au cas où l'installation actuelle ne serait pas adaptée. Celle-ci passerait de 1'020 à 933 personnes, personnel compris. En effet l'installation, dans son mode de fonctionnement le plus élevé, ne permet qu'un renouvellement d'air frais de 28 m³/h/personne.

Un tel changement ne serait pas sans conséquence pour notre exploitant : recettes à la baisse, non engagement d'artistes renommés, hausse du prix des billets, etc..

Au vu de la situation, une étude a été demandée à l'ingénieur CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Electricité) responsable de l'installation afin de trouver une solution permettant au système de ventilation d'atteindre les 30 m³/h/personne nécessaires pour des locaux non fumeur et, par conséquent, de retrouver l'ancienne capacité.

Le montant de cette opération est estimé à fr. 105'000.-, soit :

1.	CFC 230.0 - Electricité	fr. 37'000.-
2.	CFC 240.0 - Ventilation	fr. 49'000.-
3.	CFC 249.0 - Divers & imprévus	fr. 10'000.-
4.	CFC 294.0 - Honoraires ingénieurs CVSE	fr. 9'000.-

3600 Service de la culture

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.	
3600.301	Traitements	fr. 5'122'900.-	fr. 33'000.-	fr. 87'800.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 419'100.-	fr. 2'700.-	fr. 7'200.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 716'000.-	fr. 1'200.-	fr. 3'000.-

Mudac – Congé maternité : fr. 19'300.-

Dès la fin septembre 2010, une collaboratrice sera au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente trois mois de traitement en 2010 (octobre à décembre).

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

Collection de l'art brut – Absence de longue durée : fr. 61'000.-

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice du musée en arrêt maladie de longue durée, il s'est avéré nécessaire de recourir à l'engagement d'une administratrice auxiliaire pour garantir le bon fonctionnement et la qualité des prestations du musée.

Musée historique – Congé maternité : fr. 17'700.-

Dès la fin septembre 2010, une collaboratrice (90 %) sera au bénéfice d'un congé maternité qui sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement et d'une période de vacances. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'une auxiliaire pendant 6 mois s'avère

indispensable. La présente demande de crédit représente trois mois de traitement en 2010 (octobre à décembre).

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 548'400.-	fr. 0.-	fr. 9'600.-

Impressions d'adhésifs, de panneaux, de flyers et cartels.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 363'900.-	fr. 0.-	fr. 17'700.-

Location et pose de matériel électrique. Mandats externes : graphisme, régisseurs, scénographe, techniciens, surveillance.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 252'900.-	fr. 0.-	fr. 12'700.-

Meubles pour scénographie, transports, vernissage, déplacements artistes.

Le mudac, qui fête cette année son dixième anniversaire, a été invité à participer à la dixième édition des Designer's Days, qui se tiendra du 9 au 14 juin 2010 à Paris. L'Ecal est l'autre invité suisse de cette rencontre qui est l'un des événements les plus importants quant au design sur le plan européen.

Si les organisateurs mettent gratuitement à disposition du mudac deux espaces aux Docks en Seine, Cité de la Mode et du Design, ces derniers sont toutefois bruts et toutes les structures doivent être mises en place par le musée (structure scénographique minimale, éclairage, installations techniques, etc.). Le gardiennage est également à la charge du mudac.

Cette présence à Paris est une opportunité unique tant pour l'image de la Ville de Lausanne que pour la visibilité du mudac à l'étranger. Le musée a donc fait appel à une curatrice indépendante, avec laquelle il collabore régulièrement, et qui a imaginé une exposition, intitulée 10/10 (10 ans du mudac / 10 ans des Designer's Days). Cette rétrospective présentera les 10 "cartes blanches" exposées au mudac depuis son ouverture en présentant des images fortes des mises en scènes créées spécifiquement pour le mudac par les designers invités, un ou deux objets de leur création ainsi que le catalogue publié à chaque fois par le musée. La petite salle présentera quant à elle une projection vidéo du travail de Mieke Gerritzen, qui avait rencontré un immense succès au mudac.

Cette invitation aux Designer's Days est parvenue postérieurement à l'établissement du budget 2010 et n'a donc pu être prévue.

Mudac expositions "Zep" et "Face au mur. Papiers peints contemporains" : fr. 120'400.-

Afin de compléter le budget annuel accordé pour la préparation des expositions, les directeurs des musées font appel à des sponsors, avec plus ou moins de succès selon les années et les thèmes proposés. L'argent ainsi récolté permet d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions (catalogues, scénographie, etc.).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 548'400.-	fr. 0.-	fr. 51'900.-

Ce montant est destiné d'une part à financer la parution d'espaces publicitaires annonçant les visites guidées de la Collection verre et, d'autre part, à couvrir partiellement les frais d'impression des catalogues des expositions "Zep" et "Face au mur. Papiers peints contemporains".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 175'000.-	fr. 0.-	fr. 28'100.-

Ce montant est destiné à l'acquisition et au transport d'œuvres d'art pour la Collection d'art verrier ainsi qu'à l'achat de cadres pour l'exposition "Zep".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.313	Marchandises	fr. 96'000.-	fr. 0.-	fr. 4'200.-

Ce montant est destiné à financer l'achat de diverses fournitures (bois, peinture, passe-partout) pour l'exposition "Zep".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 363'900.-	fr. 0.-	fr. 18'500.-

Montant destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires (traduction du site internet, frais de graphisme pour la brochure enfants, coupures de presse, travail sur les images pour les carnets de croquis) pour l'exposition "Zep".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 252'900.-	fr. 0.-	fr. 17'700.-

Montant destiné à couvrir une partie des frais d'achat de matériel pour les expositions "Zep" et "Face au mur. Papiers peints contemporains".

Ces montants sont entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 "Autres recettes", soit fr. 120'400.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 31'425'600.-	fr. 73'000.-	fr. 20'000.-

Association La Fête du Cinéma : fr. 20'000.-

A l'origine, le montant en faveur du Ciné F'estival, manifestation ayant lieu en novembre, était inscrit sur les subventions casuelles et versé après présentation des comptes, soit en janvier de l'année suivante. Le Ciné F'estival a fait l'objet d'une ligne budgétaire dès l'exercice 2000 (décision municipale du 23 août 1999) mais a continué à voir la subvention versée après la tenue de la manifestation dans le but, pour l'exercice 2000 d'éviter un versement en début d'année en faveur de l'édition 1999 et un autre en automne pour l'édition 2000.

La présente demande de crédit supplémentaire a pour but de remédier à ce décalage dans le versement de la subvention et de pouvoir, au budget 2010, verser également la subvention pour l'édition de l'année en cours.

3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3700.301	Traitements	fr. 4'832'100.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-
3700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 395'200.-	fr. 0.-	fr. 2'600.-

Bibliothèque municipale – Personnel auxiliaire

Dans sa séance du 18 août 2010, la Municipalité a adopté une note du Service bibliothèque et archives de la Ville demandant l'octroi d'un crédit supplémentaire pour l'engagement de personnel auxiliaire.

Lors de son entrée en fonction en juillet 2009, le chef de service a pu constater qu'une cause importante des tensions touchant la bibliothèque municipale était liée à l'organisation du Service du prêt au public. L'introduction de l'ouverture du samedi dès février 2009 et ses conséquences sur le personnel avaient été mal maîtrisées et mal perçues. Afin de résoudre ce point de tension, un modèle d'organisation du travail avec les effectifs en place, tenant compte des objectifs liés de l'Aménagement du temps de travail et offrant une planification à trois mois a été introduit au 1^{er} janvier 2010. Véritable modèle sous contrainte, compte tenu des taux d'activité, des reprises liées au travail du samedi, des absences programmées (vacances, PC, armée, formation, délégations, postes vacants), le système informatique mis en place permet d'anticiper les besoins en auxiliaires et limiter ainsi le travail sur appel. Le nombre d'auxiliaires pouvant venir compléter les effectifs en cas d'absence planifiée ou non a été élargi. Cette méthode permet aussi de limiter les déplacements du personnel fixe entre succursales et évite de perturber les autres activités notamment les achats, la réception et le catalogage des livres et les éliminations, opérations à mener de manière régulière pour garantir la mise en circulation rapide des ouvrages au prêt (plus de 30'000 titres par année). Compte tenu de cette situation, le budget dont dispose la bibliothèque pour les auxiliaires a été épuisé au 31 août 2010.

La présente demande de crédit supplémentaire doit permettre de répondre aux besoins des mois de septembre à décembre 2010 pour un montant de fr. 27'100.-.

En complément, un auxiliaire a été engagé le 1^{er} août 2010 pour assurer l'inventaire du fonds de bande dessinée Gheballi acquis en 2010. Pour l'année 2010, un crédit supplémentaire de fr. 5'500.- est donc sollicité pour couvrir la période du 1^{er} août au 31 décembre. L'engagement de ce collaborateur devant s'achever le 31 juillet 2011, un montant de fr. 7'000.- pour son traitement brut et de fr. 600.- pour les charges sociales a été inscrit au budget 2011.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4400 Service d'architecture	4601 Ramassage et tri des déchets	4603 Traitement des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			25'000		25'000
	313 Marchandises	80'000		40'000	69'000	189'000
	314 Entretien des biens immobiliers	30'000				30'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations				31'000	31'000
	318 Autres prestations de tiers		45'000			45'000
TOTAL TRAVAUX		110'000	45'000	65'000	100'000	320'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						0
Page du préavis		page 22	page 23	page 23	page 24	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	fr. 3'000'000.-	fr. 0.-	fr. 80'000.-

Situé à la jonction des avenues des Bains et de Rhodanie, à proximité de l'entrée de la piscine de Bellerive, le giratoire de la Plongeuse a été réalisé en 2001. Cet ouvrage est le seul giratoire "démontable" sur le territoire lausannois pour permettre son démontage à l'occasion du passage de grandes courses cyclistes, tel Tour de Romandie.

Avec le temps, les manipulations répétées ont affaibli cet ouvrage. La bordure délimitant l'anneau intérieur, posée à même le sol et maintenue en place par une liaison en métal, se déforme au moindre contact avec les roues des véhicules qui transitent par le giratoire. De plus, elle n'offre aucune sécurité pour l'anneau central car elle ne permet pas la retenue d'un véhicule déviant de sa trajectoire. Par ailleurs, l'actuelle conception des assemblages ne facilite pas les interventions liées au démontage/remontage de la structure. Des ajustements et des modifications de pièces sont régulièrement nécessaires, ce qui augmente considérablement la durée des travaux et favorise l'usure prématurée des différents éléments.

Suite aux récents accidents, il a été décidé de ne plus entreprendre de réparations onéreuses sans revoir complètement sa conception afin de faciliter les interventions de montage/démontage et son entretien courant. L'éclairage sera également revu afin de s'adapter aux technologies actuelles, plus écologiques et économiques.

Le montant provisionné au budget 2010 pour les besoins courants des différentes unités du service ne comprenait pas ces dépenses supplémentaires imprévisibles, d'où la nécessité de présenter une demande de crédit supplémentaire pour permettre de mener à bien la reconstruction de cet ouvrage dans les meilleurs délais.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'800'000.-	fr. 1'415'000.-	fr. 30'000.-

En décembre 2009, l'Etat de Vaud a annoncé à la ville de Lausanne sa volonté de créer une nouvelle extension du Gymnase du Bugnon dans le bâtiment sis à l'avenue de Sévelin 28, en face du bâtiment de Sévelin 44. Cette extension va provoquer l'arrivée de quelque 250 élèves supplémentaires dans la zone d'activités de Sévelin dès fin août 2010. Dans ce nouveau contexte, les élèves passeront fréquemment d'un bâtiment à l'autre durant les interours. Soucieux de sécuriser la voirie adjacente, un projet de réaménagement a été élaboré entre les services cantonaux et communaux (routes et mobilité + parcs et promenades). Les aménagements comprennent : nouveaux espaces sécurisés par l'adjonction de mobilier urbain et d'arbres, correction de deux seuils existants, nouveau marquage au sol et fermeture à la circulation d'un tronçon de chaussée passant à l'ouest du bâtiment de Sévelin 44 pour permettre l'extension du préau scolaire.

Ces travaux ont été mandatés par l'Etat et il a été convenu que le Service des routes et de la mobilité prendrait à sa charge une part correspondant à 1/6 du total du coût des travaux estimés à fr. 180'000.- dans la mesure où la voirie communale est touchée par ces aménagements.

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	fr. 27'000.-	fr. 0.-	fr. 45'000.-

Pour marquer le 50^{ème} anniversaire de sa fondation, Terre des hommes souhaitait qu'une oeuvre d'art commémorative soit posée dans un lieu public lausannois fréquenté. En novembre 2008, elle demandait à la ville de Lausanne de soutenir financièrement cette action. Le 18 février 2009, la Municipalité adoptait une note établie par le Service des routes et de la mobilité, acceptant de prendre en charge les coûts de réalisation de l'oeuvre pour un montant d'environ fr. 50'000.- et de parrainer la manifestation officielle du 22 juillet 2010 durant laquelle l'oeuvre sera inaugurée (voir annexe).

Suite à cette note, si le Service des routes et de la mobilité, ni le Service d'architecture (organisateur du concours) n'ont intégré cette somme dans leur budget 2010.

460 Service d'assainissement

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 64'900.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

Nouvelle benne pour les végétaux :

La benne actuellement utilisée au CIL pour le stockage et le transport des végétaux est une benne récupérée à la STEP et initialement affectée au transport du sable.

Du fait de sa vétusté elle n'est plus étanche (joint de porte abîmé, fond percé) et provoque des coulées sur la chaussée lors des transports et des problèmes de sécurité. Le Service ne dispose pas d'autres bennes adéquates pour la remplacer.

Bennes à verre trié :

Afin d'améliorer le bilan écologique et économique de nos filières, un test de tri du verre par couleur a été réalisé au sein de la déchèterie du CIL, grâce à la mise à disposition par l'un des partenaires d'une benne multi compartiments. Ce test a abouti à un résultat positif sur le plan financier. Il conviendrait de poursuivre ce tri par apport volontaire en équipant les 5 déchèteries fixes de bennes similaires. Par ailleurs, un autre périmètre de gestion de déchets met actuellement sur le marché des bennes d'occasion dont il n'a plus l'utilité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	fr. 1'300'400.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

En marge des travaux d'entretiens courants et de ceux de préparation des véhicules aux inspections obligatoires, nous avons dû entreprendre différentes réfections (révision de trémies des camions n° 19 et n° 6, reconstruction de la cabine du camion n° 33 suite à une rupture d'un élément de la superstructure).

De plus, les coûts d'entretien des engins utilisés pour la manutention et le conditionnement des déchets recyclables au Centre intercommunal de logistique de Malley sont en augmentation du fait du vieillissement des machines de ce parc.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4603.313	Marchandises	fr. 1'744'000.-	fr. 0.-	fr. 69'000.-
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 276'000.-	fr. 0.-	fr. 31'000.-

Lors de l'arrêt annuel, pour nettoyage et révision, survenu en avril 2010 de la ligne principale d'incinération des boues, des travaux impératifs et non prévisibles ont été effectués : un module électrofiltrant du lavage humide des fumées (montant de fr. 85'000.-) a été réparé et des buselures de la dalle du four (montant de fr. 15'000.-) ont été changées. Ces travaux étaient nécessaires, afin de garantir le fonctionnement de la filière d'incinération des boues et, surtout, de ne pas détériorer gravement les installations.

Les travaux du lavage des fumées ont fait l'objet d'une note à la Municipalité adoptée le 24.03.10. Cette note à la Municipalité prévoyait qu'un crédit supplémentaire pourrait éventuellement survenir durant le courant de l'été, en fonction du disponible des comptes.

Le disponible des comptes 4603.1.313.02 et 4603.1.315.3 n'est pas suffisant actuellement, entraînant la présente demande de crédit supplémentaire. Finalement, le disponible du compte 4603.1.311.1 ne permet pas de compenser le manco des comptes 4603.1.313.02 et 4603.1.315.3.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5002 Cultes et temples	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		32'000		100'100	132'100
	303 Cotisations aux assurances sociales		2'700		8'300	11'000
	304 Cotisations à la caisse de pensions		6'100		19'000	25'100
	305 Assurance-accidents		300		1'000	1'300
	314 Entretien des biens immobiliers	21'000		1'100'000	10'800	1'131'800
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	21'000	41'100	1'100'000	139'200	1'301'300
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			200		800	<i>1'000</i>
Page du préavis		page 25	page 26	page 27	page 28	

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5002.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 500'000.-	fr. 34'000.-	fr. 21'000.-

Temple de St-François, remplacement du tubage de la cheminée du chauffage et réfection des façades et des peintures de la nef

A la fin du mois de janvier 2010, une tache d'humidité est apparue sous l'avant-toit, au droit de la cheminée du chauffage et n'a cessé de grandir jusqu'au milieu du mois de mars. Le ramoneur et l'entreprise de cheminée dépêchés sur place ont constaté que toute l'installation de ventilation du canal avait été bouchée à la chaufferie. Ils ont tenté sans succès de rétablir le système de ventilation du canal le 23 mars 2010.

Les contrôles visuels et caméra du 31 mai 2010 démontrent que le tubage en tuyau souple est défectueux à plusieurs endroits et il est clairement démontré que la condensation et le reflux d'eau passe par les joints du tuyau. Le tubage actuel a été posé au milieu des années 90. La durée de "vie" de ce genre de matériau est de 15 ans au maximum.

Les travaux doivent se faire impérativement cet automne encore avant le chauffage de l'édifice.

Les travaux reviendront à un montant estimé de Fr. 21'000.- environ, ainsi répartis :

Correction du tubage pour rétablir le système de ventilation dans le canal	fr. 1'800.-
Démontage du tubage et de la souche hors toit, assécher et vider le solde de matériaux humides qui obstruent le canal	fr. 3'000.-
Installation du nouveau tubage de cheminée en tuyau rigide	fr. 6'000.-
Travaux divers de maçonnerie, rhabillage à la chaufferie, estimation	fr. 1'000.-
Travaux de ferblanterie, rhabillage de la souche hors toit	fr. 1'000.-
Tailleur de pierre restauration façade	fr. 4'000.-
Réfection des peintures intérieures de la nef au droit du canal	fr. 3'000.-
Divers et imprévus	fr. 1'200.-
Coût total et approximatif	fr. 21'000.-

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5611.301	Traitements	fr. 8'614'900.-	fr. 0.-	fr. 32'000.-
5611.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 704'500.-	fr. 0.-	fr. 2'700.-
5611.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'083'500.-	fr. 0.-	fr. 6'100.-
5611.305	Assurance accidents	fr. 115'000.-	fr. 0.-	fr. 300.-

Conséquences financières de l'analyse des métiers de l'éducation RéseauL avec et sans encadrement hiérarchique de personnel

La Municipalité constatait, en mai 2008, que deux données importantes nécessitaient de repenser les classifications salariales des métiers de l'éducation émanant de l'enfance, indépendamment des requêtes des directrices de CVE et d'AvenirSocial :

- la formation des éducatrices peut amener à obtenir des titres multiples : un titre HES (éésp), un titre ES (IPgL), un CFC (apprentissage);
- la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 prévoit à l'art. 62 "*Les associations faitières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour sont invitées à négocier une convention collective de travail. Le règlement A fixe les conditions auxquelles la Fondation reconnaît les réseaux dans lesquels des structures n'appliquent pas la convention collective de travail. Les statuts du personnel cantonal et des personnels communaux sont réservés.*".

A cet effet, la Municipalité acceptait, dans une première phase, d'ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux puis, dans une seconde phase, de créer un groupe de travail interne afin d'analyser les demandes faites avec une vision transversale Ville, dans la perspective du projet EQUITAS et faire des propositions à la Municipalité.

En date du 28 avril 2010 et du 9 juin 2010, la Municipalité acceptait les propositions du groupe de travail qui présentait une nouvelle cartographie des métiers de l'éducation qui

- réduit l'amplitude des fonctions concernées;

- distingue clairement le personnel sans formation pédagogique et le personnel qui entreprend une formation;
- revalorise le personnel éducatif avec une formation ES/HES pour être en meilleure cohérence avec les fonctions proches de la Ville;
- positionne les titulaires de CFC dans une collocation identique à celle des autres certifiés de la Ville;
- élargit l'amplitude de la classification du personnel éducatif sans formation reconnue.

Conséquences financières :

Si l'on englobe les centres de vie infantine (CVE) et les APEMS, cette mesure de repositionnement salarial permet d'augmenter le traitement de 234 collaborateurs/trices.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010, les charges salariales supplémentaires pour les APEMS s'élèvent à fr. 41'100.-. Soixante personnes bénéficient d'une augmentation de salaire au 1^{er} septembre 2010 (39.70822 EPT).

Quant aux CVE, nous dénombrons 174 employé-e-s (126.7875 EPT) avec un salaire majoré. L'impact financier total atteint la somme de fr. 128'400.-.

Il est encore à relever qu'en 2011, par le biais du correctif de l'exercice 2010 qui sera établi par la Fondation de l'accueil de jour de l'enfance (FAJE), ce surcoût sera partiellement compensé par une recette de fr. 30'500.- correspondante au 18 % de la masse salariale totale.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la participation du personnel à l'assurance-accidents non-professionnels, ces recettes seront enregistrées sous la rubrique suivante :

5611.436 "Dédommagements de tiers" fr. 200.-

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'800'000.-	fr. 0.-	fr. 1'100'000.-

Collège de Boissonnet – élimination des infiltrations d'eau

Depuis le début de son exploitation en 1995, ce bâtiment subit des infiltrations d'eau sous les chapes et les planchers du niveau inférieur. De nombreuses mesures ont été prises durant des années, qui n'ont jamais abouti à un résultat probant. Le phénomène s'est accentué et étendu, particulièrement dans la salle de gymnastique et dans le couloir de distribution des bâtiments des classes.

Des investigations plus approfondies ont alors été entreprises pour trouver la cause de ce phénomène. Dans ce cadre, un sondage effectué dans la salle de gymnastique a révélé la gravité de la situation, puisqu'on y a découvert la présence de 8 cm d'eau sous l'entier de la surface de l'aire de jeu ainsi que des traces d'un développement important de champignons xylophages. La sécurité de cette salle ne peut donc plus être assurée, puisque la surface de jeu composée d'un planché flottant pourrait céder sous l'effet du pourrissement du bois et que la présence de ces champignons implique à elle seule sa mise hors service.

Suite à plusieurs autres sondages ainsi qu'à des fouilles extérieures, des infiltrations par les joints de dilatation verticaux et par les raccords entre le radier et les murs ont été mises en évidence, révélant la très mauvaise qualité de l'étanchéité de ce bâtiment due au choix, lors de la construction, d'un produit composite réputé étanche et isolant en polyuréthane, aujourd'hui complètement dégradé, alors que le bâtiment a été mis en service en 1995.

Il est à noter que l'étanchéité des toitures, exécutée avec ce même matériau, posera à terme le même type de problème, mais avec un moindre degré d'urgence. Elles devront donc faire l'objet de travaux ultérieurs qui seront entrepris simultanément à d'autres travaux du même type qui pourraient s'avérer nécessaires, au cas où le même produit aurait été utilisé dans d'autres bâtiments communaux. Une étude transversale va être entreprise dans ce sens et pourrait aboutir à une demande de crédit d'investissement par voie de préavis, afin de résoudre ce type de problème de façon durable.

Les travaux urgents, destinés à refaire entièrement l'étanchéité du socle du bâtiment, à stopper définitivement les infiltrations et à refaire entièrement le sol de la salle de gymnastique, ont fait l'objet d'une étude par le Service d'architecture. Ils ont été évalués à hauteur de fr. 1'100'000.- et doivent être effectués en urgence. Ces travaux comprennent :

- une fouille sur toute la hauteur des murs contre terre, avec le contrôle de la chemise drainante au pied du radier et la réfection des étanchéités et des joints de dilatations.
- pour la salle de gymnastique, le pompage de l'eau, l'arrachage du plancher et du revêtement de sol synthétique sportif jusqu'à la surface brut du radier, suivi d'un assèchement, d'un contrôle des nouvelles étanchéités et de la pose d'un nouveau revêtement de sol.

Suite à une séance sur place le lundi 12 juillet, les membres de la sous-commission ont déjà pu constater l'ampleur des dégâts et les risques encourus et ont donné leur accord sur le principe du démarrage des travaux dans les plus brefs délais.

Au vu de ce qui précède, le Service des écoles primaires et secondaires demande l'autorisation de pouvoir commencer les travaux dans les plus brefs délais.

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantile communaux

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 20'264'100.-	fr. 266'000.-	fr. 100'100.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 1'660'400.-	fr. 22'100.-	fr. 8'300.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 2'742'200.-	fr. 19'000.-	fr. 19'000.-
5900.305	Assurance accidents	fr. 269'800.-	fr. 2'700.-	fr. 1'000.-

Conséquences financières de l'analyse des métiers de l'éducation RéseauL avec et sans encadrement hiérarchique de personnel

La Municipalité constatait, en mai 2008, que deux données importantes nécessitaient de repenser les classifications salariales des métiers de l'éducation émanant de l'enfance, indépendamment des requêtes des directrices de CVE et d'AvenirSocial :

- la formation des éducatrices peut amener à obtenir des titres multiples : un titre HES (éesp), un titre ES (IPgL), un CFC (apprentissage);
- la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 prévoit à l'art. 62 "*Les associations faitières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour sont invitées à négocier une convention collective de travail. Le règlement A fixe les conditions auxquelles la Fondation reconnaît les réseaux dans lesquels des structures n'appliquent pas la convention collective de travail. Les statuts du personnel cantonal et des personnels communaux sont réservés.*".

A cet effet, la Municipalité acceptait, dans une première phase, d'ouvrir des négociations avec les partenaires sociaux puis, dans une seconde phase, de créer un groupe de travail interne afin d'analyser les demandes faites avec une vision transversale Ville, dans la perspective du projet EQUITAS et faire des propositions à la Municipalité.

En date du 28 avril 2010 et du 9 juin 2010, la Municipalité acceptait les propositions du groupe de travail qui présentait une nouvelle cartographie des métiers de l'éducation qui

- réduit l'amplitude des fonctions concernées;
- distingue clairement le personnel sans formation pédagogique et le personnel qui entreprend une formation;
- revalorise le personnel éducatif avec une formation ES/HES pour être en meilleure cohérence avec les fonctions proches de la Ville;
- positionne les titulaires de CFC dans une collocation identique à celle des autres certifiés de la Ville;
- élargit l'amplitude de la classification du personnel éducatif sans formation reconnue.

Conséquences financières :

Si l'on englobe les centres de vie infantine (CVE) et les APEMS, cette mesure de repositionnement salarial permet d'augmenter le traitement de 234 collaborateurs/trices.

Du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010, les charges salariales supplémentaires pour les APEMS s'élèvent à fr. 41'100.-. Soixante personnes bénéficient d'une augmentation de salaire au 1^{er} septembre 2010 (39.70822 EPT).

Quant aux CVE, nous dénombrons 174 employé-e-s (126.7875 EPT) avec un salaire majoré. L'impact financier total atteint la somme de fr. 128'400.-.

Il est encore à relever qu'en 2011, par le biais du correctif de l'exercice 2010 qui sera établi par la Fondation de l'accueil de jour de l'enfance (FAJE), ce surcoût sera partiellement compensé par une recette de fr. 30'500.- correspondante au 18 % de la masse salariale totale.

Ce crédit supplémentaire sera partiellement compensé par la participation du personnel à l'assurance-accidents non-professionnels, ces recettes seront enregistrées sous la rubrique suivante :
5900.436 "Dédommagements de tiers" fr. 800.-

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5900.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 120'000.-	fr. 10'800.-

Le centre de vie infantine de l'Ancien-Stand a subi des dégâts d'eau suite à des fuites depuis la chape de la cuisine. Les coûts totaux liés à la remise en état se sont élevés à fr. 18'500.- (réfection de la chape, remplacement des conduits défectueux, etc.) dont fr. 7'700.- ont été remboursés par l'assurance du propriétaire.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE	
		6300 Administration du service	6302 Unités de prestations	6400 Administration du service	6402 Office régional de placement	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				44'400		44'400	
	303	Cotisations aux assurances sociales				3'600		3'600	
	304	Cotisations à la caisse de pensions				7'300		7'300	
	305	Assurance-accidents				500		500	
	309	Autres charges de personnel				80'000		80'000	
	310	Imprimés et fournitures de bureau			18'000			18'000	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	2'100	34'100			54'900	91'100	
	313	Marchandises					5'100	5'100	
	314	Entretien des biens immobiliers					271'000	271'000	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		13'000				13'000	
	318	Autres prestations de tiers		10'000	49'500			65'000	124'500
	319	Impôts, taxes et frais divers		8'300				36'000	44'300
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		2'100	65'400	67'500	80'000	115'800	372'000	702'800
<i>TOTAL DES RECETTES</i>				<i>60'000</i>	<i>80'000</i>	<i>89'600</i>		<i>229'600</i>	
Page du préavis		page 30	page 31	page 32	page 33	page 33	page 34		

630 Service social Lausanne - CSR

6300 Administration du service

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6300.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 9'800.-	fr. 0.-	fr. 2'100.-

Suite à la note à la Municipalité du 10 août 2010 intitulée "Demande de création de deux postes au sein du Service social Lausanne, dont un poste inscrit au budget 2011" adoptée par la Municipalité en date du 23 août

2010 concernant la création de deux postes au SSL, ce dernier doit équiper une place de travail en 2010 pour un montant de fr. 2'100.-.

6302 Unités de prestations

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 109'000.-	fr. 0.-	fr. 28'800.-

Suite à la note à la Municipalité du 17 mai 2010 intitulée "Adaptation du plan des postes à la nouvelle organisation et aux nouveaux critères de financement cantonaux" adoptée par la Municipalité en date du 9 juin 2010 concernant l'augmentation de l'effectif du SSL liée à la nouvelle organisation du Service social, ce dernier doit équiper huit nouvelles places de travail pour un montant de fr. 3'600.- par poste (y compris table et chaises visiteurs).

Le Service sollicite donc un crédit supplémentaire de fr. 28'800.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 109'000.-	fr. 0.-	fr. 5'300.-

Suite à l'engagement de personnel relative à l'augmentation du nombre de bénéficiaires RI, les locaux de Chauderon 4 peuvent être optimisés, en installant des tablards contre les parois (prévus à cet effet) au lieu d'ajouter du mobilier qui prendrait de la place. L'acquisition d'une trentaine de tablards représente la somme de fr. 3'200.-.

De plus, l'isolation thermique du bâtiment de Chauderon 4 sera considérablement améliorée lors de la réfection des façades prévue en 2012. Dans l'intervalle, l'acquisition de radiateurs d'appoint est nécessaire pour équiper quelques bureaux au 7^e étage, ce qui représente un coût de fr. 2'100.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6302.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 31'200.-	fr. 5'400.-	fr. 13'000.-

Dans le cadre des discussions concernant la mise en place du logiciel OFIGER, OFISA a omis de transmettre au SSL la totalité des frais de maintenance de la première année d'exploitation. Dès lors, ceux-ci, relativement importants en début d'exploitation du nouveau logiciel, n'ont pas été budgétés de manière correcte. Selon le SOI, il est adéquat de quantifier le besoin en assistance pour 2010 à une centaine d'heures environ. En fonction de sa responsabilité, OFISA a accepté de réduire sa facturation initiale. Le montant demandé est une évaluation, OFISA intervenant non pas forfaitairement, mais en fonction de nos demandes (facturation au ¼ d'heure).

Le crédit supplémentaire demandé est de fr. 13'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6302.318	Autres prestations de tiers	fr. 590'200.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-

La Municipalité a décidé le 18 août 2010 de demander un audit des hébergements d'urgence de la Ville. Un mandat doit être confié à un évaluateur externe à l'administration.

Le SSL sollicite un crédit supplémentaire de fr. 10'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6302.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 31'700.-	fr. 0.-	fr. 8'300.-

Des parts sociales sont parfois achetées auprès de sociétés coopératives afin de permettre à des bénéficiaires du RI, qui n'ont pas les moyens financiers de les acquérir pour se loger.

Les demandes d'achat de parts sociales ont été plus nombreuses que prévu.

Nous sollicitons une demande de crédit supplémentaire de fr. 8'300.-.

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 18'000.-
6400.318	Autres prestations de tiers	fr. 195'000.-	fr. 0.-	fr. 49'500.-

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)

Le projet "Citoyenneté" vise à améliorer la participation politique des étrangers et étrangères jouissant du droit de vote au niveau communal. Cette avancée de la nouvelle Constitution vaudoise ne s'est effectivement pas encore réalisée dans les faits. Il a été constaté, lors des derniers scrutins, que la participation des personnes étrangères est beaucoup plus faible que celles des Suisses. Certaines de ces actions auront lieu ces prochains mois dans la perspective des élections communales de mars 2011.

Ce projet présente trois volets :

- Mise sur pied de séances d'informations, cafés politiques et visites d'institutions, avec dépliants – programmes de l'ensemble des activités et présentation des droits politiques (en plusieurs langues).
- Campagne de publicité (affiches, cartes postales, exposition de photos).
- Evaluation et valorisation du projet global.

Il est donc nécessaire de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 67'500.- pour permettre de couvrir les coûts 2010 de ce projet.

Fr. 11'000.- sont nécessaires pour l'édition de dépliants présentant l'ensemble des activités et des droits politiques, à l'impression des programmes de l'exposition et à l'édition de cartes postales à but promotionnel. De plus, la brochure destinée aux nouveaux arrivants a été plus largement distribuée que prévu et un complément d'édition est nécessaire pour un coût de fr. 7'000.-.

Fr. 49'500.- sont nécessaires pour couvrir les honoraires de conception de la campagne de publicité (graphisme "papier" et spots cinéma), de traduction des documents édités et les mandats de photographie et scénographie pour une exposition. Enfin, la valorisation de tout le projet passera par la rédaction d'une brochure donnant également lieu à l'attribution de mandats.

Ce projet, soutenu par la Commission tripartite pour l'intégration des immigrés, a reçu l'appui de la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM) pour un montant de fr. 95'000.- (fr. 60'000.- en 2010 et fr. 35'000.- en 2011). Dès lors, une subvention supplémentaire doit être également portée sous la rubrique 6400.460 "Subventions de la Confédération".

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6402.309	Autres charges de personnel	fr. 102'600.-	fr. 67'000.-	fr. 80'000.-

L'Office régional de placement (ORP) a dû engager des conseillers en personnel supplémentaires pour faire face à l'augmentation du chômage et à la rotation particulièrement importante du personnel. Ces collaborateurs et collaboratrices doivent, en accord avec les exigences du service de l'emploi de l'état de Vaud, être titulaires ou passer les examens en vue d'obtenir un brevet fédéral de conseiller en personnel. Le budget initial prévoyait une somme suffisante pour la formation des nouveaux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre du tour-nus normal du personnel qui s'est cependant révélé trop faible pour couvrir l'ensemble des coûts auxquels l'ORP se trouve confronté. Un premier crédit supplémentaire de fr. 67'000.- avait été obtenu pour couvrir les formations de 5 personnes, en plus des 3 budgétisées initialement. En fin de compte, ce sont 16 nouveaux conseillers et conseillères qui devront entreprendre, cette année, les cours menant au brevet fédéral de conseiller en personnel, d'où la nécessité de déposer une demande de crédit supplémentaire de fr. 80'000.- pour permettre de couvrir les coûts de formation décrits ci-dessus.

Il est à noter que le SECO couvre l'intégralité des charges de fonctionnement de l'ORP et que, dès lors, une subvention supplémentaire de fr. 80'000.- doit être également portée sous la rubrique 6402.450 "Participation de la Confédération aux charges".

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

Dans le cadre du projet ETSL "5D Multimédia et communication WEB", le Service de l'emploi du canton de Vaud (SDE) a donné son accord à une extension, sous forme d'un projet pilote pour une période de 6 à 9 mois, sous l'appellation "5D LAB Multimédia". Ce nouveau volet d'un programme existant a fait l'objet d'une confirmation de prise en charge des frais d'investissements et de fonctionnement pour 5 postes / an supplémentaires par le SDE, le 25 mai 2010.

Dès lors, le Service du travail et de l'intégration dépose une demande de crédit supplémentaire de fr. 64'500.-, en lien avec cet accord, pour la période de septembre à décembre 2010.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	fr. 3'925'700.-	fr. 0.-	fr. 24'500.-

L'encadrement de ce supplément de projet prévoit un poste d'informaticien à 90 %, spécialiste multimédia pendant 4 mois.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 321'800.-	fr. 0.-	fr. 2'000.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 601'200.-	fr. 0.-	fr. 4'100.-
6404.305	Assurance accidents	fr. 59'400.-	fr. 0.-	fr. 300.-

Montant partiellement compensé par une recette de fr. 200.- sous la rubrique 6404.436 "Dédommagements de tiers – Participation du personnel à la LAA".

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 161'500.-	fr. 0.-	fr. 33'600.-

Un réaménagement, par concentration des locaux existant du projet, est nécessaire pour créer les postes de travail et de formation supplémentaires. L'acquisition de mobilier (tables et chaises pour les participants, bureau et armoire pour l'encadrant) se monte à fr. 12'100.-. L'achat de 11 ordinateurs et d'un projecteur beamer sont nécessaires pour les postes de travail créés et la zone de formation. Montant fr. 12'100.-. Les licences à installer pour les 11 nouveaux postes de travail et d'entraînement représentent une somme de fr. 9'400.-.

Les coûts de cette extension seront couverts par le versement d'une subvention supplémentaire portée sous la rubrique 6404.451 "Participation SDE" pour un montant de fr. 64'500.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.301	Traitements	fr. 3'925'700.-	fr. 0.-	fr. 19'900.-
6404.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 321'800.-	fr. 0.-	fr. 1'600.-
6404.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 601'200.-	fr. 0.-	fr. 3'200.-
6404.305	Assurance accidents	fr. 59'400.-	fr. 0.-	fr. 200.-
6404.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 161'500.-	fr. 0.-	fr. 21'300.-
6404.313	Marchandises	fr. 209'300.-	fr. 0.-	fr. 5'100.-

En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique (SOI), le bureau des emplois temporaires subventionnés a mis sur pied un projet dénommé "RESTART" visant à la réhabilitation et à la distribution, à titre gracieux, des PC "Ville de Lausanne" qui seront remplacés lors de l'opération START 2. Ces appareils seront remis à des associations, à l'étranger, qui en font la demande.

Un crédit supplémentaire de fr. 51'300.- est donc nécessaire pour permettre de couvrir les coûts 2010 (3 mois) de ce projet.

Ce montant se répartit comme suit :

- fr. 24'900.- pour l'encadrement de ce supplément de projet par un encadrant ETSL à 80 % pendant 3 mois;
- fr. 21'300.- pour couvrir l'achat du mobilier courant (tables, chaises et bureaux);
- fr. 5'100.- pour couvrir l'achat du matériel de conditionnement des postes de travail et des différents outillages spécifiques.

Ce projet a reçu le soutien du Service de l'emploi du canton de Vaud (SDE) pour la seule partie de l'encadrement. Dès lors, une subvention supplémentaire de fr. 24'900.- doit être portée sous la rubrique 6404.451 "Participation du Canton aux charges".

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 900'000.-	fr. 0.-	fr. 50'000.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 400'000.-	fr. 30'000.-	fr. 7'000.-

Travaux urgents sur la falaise du bois de la Borde

En janvier 1995, l'effondrement d'un pan de falaise a coupé le cheminement qui relie le chemin des Bégonias à l'avenue Louis Vulliemin. Un préavis a été déposé en 1999 demandant l'octroi d'un crédit pour financer les travaux nécessaires à la stabilisation de la falaise. Les travaux de consolidation ont été effectués en 2001 pour un montant de fr. 440'000.-.

Depuis la fin des travaux, le bureau d'ingénieurs, qui avait assuré le mandat d'étude et le suivi des travaux, procède au contrôle de la stabilité de la falaise et au suivi des inclinomètres.

Le rapport transmis début 2010 fait état de différents problèmes qui pourraient mettre en danger les usagers du chemin piétonnier. En effet, un éboulement de deux blocs de 100 et 150 litres de grès fracturés en pleine falaise s'est produit autour d'un des clous. Deux autres secteurs pourraient encore s'ébouler à proximité. De plus, une partie du mur de placage, constitué en 2001 sous un banc de grès, afin de protéger de l'érosion les niveaux marneux sous-jacents, est en cours de basculement sur le chemin avec déjà un léger fruit négatif.

Pour des raisons de sécurité, la Municipalité a pris la décision de fermer provisoirement la partie inférieure du cheminement depuis début avril, soit le secteur des immeubles situés entre la rue de la Borde 28-30 et l'avenue Louis Vulliemin.

L'inspecteur forestier a été tenu au courant de la situation et un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs, afin de trouver les différentes solutions à mettre en place pour garantir la sécurité.

Ce dernier propose, d'une part, de protéger le chemin contre les chutes de pierres et de blocs par la mise en place d'un treillis, et d'autre part, de stopper le processus de basculement du mur par la mise en place de 5 clous.

Dans le même secteur, le Service des forêts, domaines et vignobles a également mandaté le même bureau, afin qu'il détermine les conditions de stabilité de la falaise rocheuse molassique dominant l'avenue Louis Vulliemin, en amont du virage en épingle.

Il ressort de l'analyse qu'une importante fracture verticale longitudinale rend possible un écroulement par basculement de la partie externe du surplomb. La taille importante des éléments rocheux concernés et la menace qu'ils représentent pour le trafic sur l'avenue Louis Vulliemin justifient la mise en œuvre de mesures de confortations complémentaires à celles représentées par le pilier en place.

Il est donc proposé de réaliser des travaux de clouage, complétés par quelques travaux de purge. En raison de la hauteur importante au-dessus de l'avenue, ces travaux seront réalisés en mode acrobatique, afin de diminuer l'impact sur la circulation et notamment sur le trafic des bus TL.

Le montant pour la réalisation de ces travaux est estimé à fr. 50'000.-, auquel il faut ajouter les prestations de l'ingénieur, estimées à fr. 7'000.-.

Dans le cadre de la RPT / Ouvrages de protection et autres mesures techniques, le canton de Vaud (SFFN) et la Confédération octroient un soutien financier pour les travaux tels que ceux présentés ci-dessus. Pour la falaise de la Borde, comme pour la falaise de la Pontaise, la prise en charge d'une part importante des travaux a été confirmée par le SFFN. Les montants ne sont pas encore définitifs mais pourraient avoisiner les 70 % du coût total des travaux et des frais de surveillance.

Selon l'urgence des travaux, il est possible au propriétaire de présenter une procédure de mise en chantier anticipée ce qui permet de s'assurer du soutien financier du canton de Vaud et de la Confédération avant de finaliser toute la procédure de demande de soutien qui est complexe et longue. Cette demande pourrait être déposée dès l'acceptation de la présente demande de crédit supplémentaire. Cette procédure permettra ainsi de rouvrir

le chemin de la Borde dans un délai le plus court possible et également supprimer les risques très importants sur l'avenue Louis Vulliemin. FoDoVi se charge de traiter les demandes de subventionnement vu sa pratique avec le SFFN.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 900'000.-	fr. 0.-	fr. 126'000.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 400'000.-	fr. 30'000.-	fr. 4'000.-

Pétition "Sauvons Looping"

Préambule

Le projet Looping, cinq serres aménagées dans les vitrines du tunnel de la Barre dans le cadre de Lausanne Jardins 09, a été l'objet d'une pétition déposée le 14 octobre 2009 au Conseil Communal par les Amis de la Cité demandant sa conservation.

Ce jardin, réalisé par le Collectif Scilla de Vevey, a considérablement transformé le site durant Lausanne Jardins 09. Son maintien contribuera à mettre en valeur les cinq vitrines autrefois tristement aménagées et améliorera de manière significative un espace public urbain jusqu'alors sombre et peu engageant.

Conçu de manière éphémère, il ne peut toutefois être conservé en l'état. Afin d'assurer son autonomie, sa pérennité et sa mise en conformité, des travaux doivent être entrepris, impliquant nécessairement son démontage complet puis sa réinstallation.

Etude de pérennisation

A l'issue de Lausanne Jardins 09 (24 octobre 2009), le jardin a été maintenu en l'état. La période écoulée depuis cette date a permis :

- D'observer le comportement de la végétation, en particulier durant l'hiver et de confirmer la viabilité à long terme de végétaux exotiques confinés dans un tel contexte.
- D'entreprendre des essais d'optimisation du dispositif d'éclairage de croissance des végétaux afin de réduire la consommation électrique. Il s'avère qu'en modifiant le type de lampe (technologie LED ou lampe à iodure métallique) une économie de 2/3 de la consommation de l'installation actuelle (lampe à sodium) sera possible. Les derniers essais sont prévus fin octobre 2010.
- D'évaluer les travaux à entreprendre pour la transformation des cinq serres vitrines. Ils visent principalement à mettre en conformité les installations (étanchéité, électricité, éclairage et alimentation d'eau) ainsi qu'à faciliter la charge d'entretien.

Ces travaux comprennent :

- Démontage de l'installation existante	fr. 7'000.-
- Interventions sur les vitrines (serrurerie et menuiserie)	fr. 10'000.-
- Etanchéité des fonds des vitrines et façon d'exutoires	fr. 10'000.-
- Mise en conformité des installations électriques	fr. 14'000.-
- Eclairage de croissance (technologie LED)	fr. 30'000.-
- Mise en conformité de l'installation d'arrosage	fr. 30'000.-
- Réinstallation du jardin dans substrat adapté	fr. 20'000.-
- Honoraires de suivi architectural (auteurs du projet)	fr. 4'000.-
- Divers et imprévus	fr. 5'000.-
Total	fr. 130'000.-

La charge d'entretien et de maintenance de l'ensemble sera assurée par le service des parcs et promenades. Elle a été estimée à 216 heures, soit environ fr. 14'000.- par année (0.15 EPT) auxquels s'ajoutent environ fr. 6'000.- de frais divers dont environ fr. 3'000.- pour la consommation électrique.

Calendrier des travaux

Il est prévu de réaliser ces travaux de transformation d'octobre à décembre 2010, sous réserve de conditions météo favorables (le transport des végétaux ne peut se faire si les températures sont inférieures à 0°C) et des délais de livraisons du matériel d'éclairage. On ne peut donc exclure qu'une partie des travaux devront être réalisés en 2011. Le cas échéant, une demande de crédit supplémentaire 1^{ère} série sera demandé, à hauteur des travaux non réalisés en 2010.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 900'000.-	fr. 0.-	fr. 95'000.-
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 400'000.-	fr. 30'000.-	fr. 20'000.-

Travaux urgents sur le mur de soutènement de Bellevaux

Le mur de soutènement qui supporte la place de jeux, située à la rue des maisons familiales, est en très mauvais état. En effet, une grande fissure longitudinale est apparue il y a une année et sous l'effet du cycle gel-dégel cette dernière s'agrandit mettant en péril la stabilité du mur et ne garantissant plus la sécurité des passants.

Des morceaux de mur se détachent et tombent régulièrement sur la chaussée située en contrebas, utilisée par les nombreux enfants qui se rendent à la garderie et à l'école sises à proximité de la place de jeux.

Un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs, afin d'analyser les causes et trouver une solution à mettre en place pour garantir la sécurité. A la suite de l'exécution d'un sondage, il a été constaté l'absence d'armature dans ce mur, ce qui le fragilise et le rend dangereux à court terme.

4 variantes ont donc été proposées pour régler le problème, à savoir :

- démolition totale et reconstruction d'un nouveau mur à la place de l'ancien
- démolition partielle et construction d'un nouveau mur devant l'ancien
- construction d'un nouveau mur devant l'ancien
- démolition partielle et construction d'une paroi ancrée.

Il est proposé de réaliser la variante n° 3 qui est économiquement la plus intéressante esthétiquement intéressante et permet de sauvegarder l'ensemble des aménagements paysagers situés sur la place de jeux. La barrière pourra également être maintenue et sera rafraîchie sur place.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6600.318	Autres prestations de tiers	fr. 400'000.-	fr. 30'000.-	fr. 34'000.-

Remise en état d'un mur en moellon - Rue de la Madeleine : fr. 15'000.-

L'entreprise qui s'occupait de l'entretien des toits des immeubles 22 à 26 de la rue de la Madeleine avait constaté une dégradation importante des plaques en Eternit suite à la chute de morceaux du mur situé en aplomb.

Le Service des parcs et promenades a effectué une première analyse de la situation et il s'avère que le mur en moellon, situé à l'arrière des petites échoppes, est en très mauvais état. Des morceaux de mur et des joints tombent sur les toits des immeubles et également sur la rue de la Madeleine.

Vu ce qui précède, il n'est plus possible de garantir la sécurité des passants et une première intervention urgente a été effectuée par le Service afin d'enlever les morceaux de mur les plus instables.

Toutefois, il est indispensable de demander une étude plus poussée, afin de déterminer le mode de réfection permettant de garantir la sécurité et la viabilité de l'ouvrage.

Maladie des buis à bordure : fr. 5'000.-

La maladie des buis a été décelée pour la première fois en Suisse au cimetière du Bois-de-Vaux lors de l'été 2007. A cette époque, le service a eu recours au centre de recherches Agroscope, centre des Fougères à Conthey pour l'identification des pathogènes. Suite de quoi, une note phytosanitaire fédérale a été éditée pour informer toute la profession de ce problème, jamais détecté en Suisse à ce jour.

Le cimetière du Bois-de-Vaux est classé à l'inventaire des Monuments et Sites du canton de Vaud (note 2) de part la conception de son architecture.

Selon l'article 65 du Règlement des cimetières, alinéa b, seuls sont admis les entourages en buis à petites feuilles ou en dur, à l'exclusion de ceux en bois, en métal ou en ardoise.

L'alinéa d précise que, sur les petites concessions de corps et les concessions cinéraires, l'entourage de buis est obligatoire.

De fait, ces bordures de buis font partie du patrimoine à respecter et à protéger. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour sauvegarder ce patrimoine, raison pour laquelle, il a été mandaté l'Hepia (Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture), par l'intermédiaire de l'ITNP (Institut de recherche Terre Nature et Paysage).

Cette collaboration a débuté en vue de l'identification précise des agents pathogènes et d'autre part, de mettre en place un protocole de test in vivo en vue d'enrayer la progression de la maladie. L'objectif est d'élaborer une stratégie de lutte microbiologique contre les maladies fongiques du buis des cimetières.

Il est donc primordial, au vu des enjeux évoqués, de pouvoir poursuivre sur la voie tracée, les tests en vue de contraindre au maximum cette maladie, sachant qu'une éradication complète semble peu probable compte tenu des connaissances actuelles.

A ce stade, de nouvelles préparations microbiologiques à base de champignons de Trichoderma et mycorhizes, sont appliquées et doivent permettre d'avoir un résultat positif pour la survie des buis.

Maladie des platanes : fr. 14'000.-

Le SPP procède depuis 3 ans à une lutte préventive visant à réduire les risques d'infection des platanes. Etant donné le coût très élevé de cette lutte préventive (désinfecter les outils et le matériel de corps à chaque changement d'arbres, interdiction de tailler les platanes par temps venteux et lorsque la température dépasse +10 degrés), il a été décidé de mandater l'Hepia à Genève pour effectuer des tests de détection des spores du champignon *Caratocystis platani* sur le territoire de la Ville.

En date de 18 février 2009, la Municipalité a adopté un crédit supplémentaire de fr. 8'100.- pour débiter des tests. Toutefois, l'analyse doit s'effectuer sur un cycle complet de végétation soit jusqu'en mai 2010. C'est pourquoi, cette somme n'a pas été utilisée en 2009.

Suite à la première analyse, il n'a pas été trouvé de spores dans les platanes sur les cinq sites en ville de Lausanne. Mais il est très important de pouvoir continuer la démarche en 2010/2011. D'autant plus, que les mêmes analyses pratiquées dans le canton de Genève indiquent régulièrement la présence de spores.

Etant donné les enjeux très importants, une demande de subvention a été établie auprès du canton de Vaud, pour une prise en charge d'une partie du coût des analyses.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 67'900.-	fr. 0.-	fr. 36'000.-

Association Jardin Urbain

La manifestation Lausanne Jardin 09 a rencontré un large succès auprès du public. Axée toute entière sur le parcours du métro M2, elle a permis aux lausannois et aux visiteurs de découvrir des lieux méconnus que le métro M2 rend désormais facilement accessible.

Les comptes de la manifestation n'ont pas atteint l'équilibre pour trois raisons :

- La faillite d'une importante entreprise de paysagisme qui avait remporté la soumission et a obligé l'association à recourir à une autre entreprise dont le coût était supérieure.
- La défaillance d'une subvention importante.
- Le surcoût important d'opération de surveillance sur la structure du jardin installé sur le Pont Bessières.

En date du 7 juillet dernier, la Municipalité a autorisé l'édition de cette demande de crédit supplémentaire sur le budget de fonctionnement du Service des parcs et promenades.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S							TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	702 Magesi	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	36'000		71'600					107'600
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'500		5'800					8'300
	304 Cotisations à la caisse de pensions	6'700		11'700					18'400
	305 Assurance-accidents	800		900					1'700
	309 Autres charges de personnel					48'000			48'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	4'000			153'000	135'000	520'800		812'800
	313 Marchandises	30'000							30'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			25'000	92'000	340'600		15'000	472'600
	316 Loyers et redevances d'utilisation			30'000					30'000
	318 Autres prestations de tiers							115'000	115'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		30'000						30'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		80'000	30'000	145'000	245'000	523'600	520'800	130'000	1'674'400
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>30'000</i>			<i>186'000</i>			<i>216'000</i>
Page du préavis		page 40	page 41	page 41	page 42	page 44	page 45	page 45	

700 Développement stratégique

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
700.301 Traitements	fr. 4'930'600.-	fr. 0.-	fr. 36'000.-
700.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 390'200.-	fr. 0.-	fr. 2'500.-
700.304 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 678'900.-	fr. 0.-	fr. 6'700.-
700.305 Assurance-accidents	fr. 91'400.-	fr. 0.-	fr. 800.-
700.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 700'000.-	fr. 50'000.-	fr. 4'000.-

Ce crédit supplémentaire a pour but de régulariser les rubriques budgétaires du SDS suite à l'acceptation par la Municipalité de la demande d'augmentation d'un EPT de juriste au sein des SIL.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
700.313	Marchandises	fr. 140'000.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Le 3 septembre 2010 un jeune collaborateur des SIL, électricien de réseau, a subi la brûlure d'un arc électrique lors de l'ouverture d'un coffret d'introduction. Après hospitalisation au CHUV, il a pu rentrer chez lui et la rémission des ses blessures est jugée rapide par les médecins. L'enquête de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), saisie d'office lors d'un accident de ce type, n'a pas engagé la responsabilité de l'employeur. L'ESTI a toutefois recommandé que les collaborateurs soient rapidement équipés avec des parkas disponibles sur le marché suisse depuis 2010 et répondant désormais à la nouvelle norme EN 61482-1-2, classe 2 (7kA).

Cette veste de protection n'est proposée que par un seul fournisseur. Le prix unitaire est de fr. 600.-. L'achat de 50 parkas se monte donc à fr. 30'000.-. Ce type d'équipement a une durée d'utilisation de 2 ans.

701 Comptabilité et finances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
701.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 31'400.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Au vu de l'augmentation croissante des réquisitions de poursuite générées par le bureau des encaissements, ce dernier a sous-estimé le montant que les offices allaient lui facturer.

Mise en compte des frais des offices des poursuites et de justice facturés aux clients de fr. 30'000.- sous la rubrique 701.434 "Redevances et prestations facturées".

702 Magesi

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.301	Traitements	fr. 3'945'600.-	fr. 126'000.-	fr. 71'600.-
702.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 317'800.-	fr. 10'600.-	fr. 5'800.-
702.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 555'100.-	fr. 20'500.-	fr. 11'700.-
702.305	Assurance-accidents	fr. 113'700.-	fr. 1'800.-	fr. 900.-

L'engagement provisoire de deux auxiliaires par contrat de durée déterminée a été nécessaire pour pallier l'absence de deux collaborateurs (arrêt maladie et accident) ainsi que pour faire face à la charge de travail momentanément accrue suite au transfert d'une grande partie de l'activité du bureau des imprimés (BIM) au Magesi et à la constitution de catalogues électroniques dans le cadre de la Commission d'achat Ville (CAV).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 217'100.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

Durant le premier semestre, un nombre élevé de dépannages et de réparations non prévisibles a dû être effectué sur des installations et des équipements d'exploitation du Magesi, consommant ainsi la totalité du budget annuel prévu à cet effet. Les principaux équipements qui ont engendré des frais supplémentaires sont des portes

sectorielles coulissantes ayant été endommagées par des véhicules ou nécessitant des travaux suite à une panne, les 4 transstockeurs du magasin à grande hauteur qui ont nécessité des travaux particuliers liés à la sécurité en plus de leurs travaux de maintenance annuelle, et plusieurs dépannages du portail principal motorisé.

Le Magesi ayant été inauguré en 1994, ses installations et équipements ont, par conséquent, pris de l'âge et immanquablement occasionnent des travaux supplémentaires qu'il est difficile de prévoir à l'avance. Actuellement, une révision conséquente du système de détection incendie est en cours pour éliminer des défauts qui génèrent subitement des pannes intempestives.

Pour pouvoir couvrir les dépenses d'entretien courantes encore attendues jusqu'à fin 2010, il est proposé l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 25'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 29'500.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Le montant prévu au budget 2010 n'est pas suffisant pour couvrir les frais de location des places de parc suite à l'introduction du plan de mobilité (PML).

74 Gaz et chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'800'000.-	fr. 60'000.-	fr. 153'000.-

Chaudière 3 – Usine de Pierre-de-Plan : fr. 83'000.-

Lors de la révision de la chaudière 3 en avril 2010, nous avons observé que certaines de ses vannes n'étaient plus étanches. C'est en effet, lors d'un essai de démontage pour changer les pièces défectueuses que nous avons constaté que l'âge de ces vannes et l'état de vieillissement dans lequel elles se trouvaient ne permettaient plus une réparation.

Ces vannes datent du début de l'exploitation de la chaudière, à savoir 1965 et sont donc en service depuis plus de 45 ans !

Ce type de vanne n'étant plus utilisé dans notre chaufferie depuis de nombreuses années, il doit être remplacé par le modèle de vanne standard utilisé également sur le réseau de chauffage à distance.

De plus, le bon état général de la chaudière 3 ainsi que l'intégration de systèmes électrique et informatique récents (remplacés en 2002), devraient nous permettre de poursuivre son exploitation encore de nombreuses années.

Cette défektivité constatée ne pouvait pas être observée avant les travaux de révision et ne pouvait donc pas être portée au budget 2010.

Projet de construction d'une unité de remplissage de gaz naturel carburant (GNC) pour les véhicules de service du site de Pierre-de-Plan : fr. 45'000.-

Notre Service a profité de la rénovation de la station de remplissage GNC à Rolle pour récupérer les deux compresseurs existants avec l'idée de les réutiliser sur le site de Pierre-de-Plan.

Le projet prévoit ainsi l'installation des deux compresseurs et de six bornes de remplissage GNC sur des places de parc existantes. Ces places ne seront dédiées qu'aux véhicules de service fonctionnant au GNC et nécessitant un remplissage quotidien. En fin de journée, le collaborateur gare son véhicule devant la borne et le connecte au système de remplissage. Le plein se déroule automatiquement durant la nuit. Le lendemain matin, le véhicule est prêt au service. Une des bornes sera dédiée au remplissage rapide pour les cas d'urgence grâce à un petit stockage annexe.

Cette installation permettrait de diminuer de manière significative les trajets inutiles que nos collaborateurs font régulièrement pour faire le plein aux stations de Malley et de la Borde, sans parler des pertes de temps que cela occasionne.

Achats d'automates de régulation pour la télégestion d'installations : fr. 25'000.-

Le budget établi pour la fourniture des automates de régulation pour la télégestion d'installations de futurs clients privés a été sous évalué.

En effet, cette année des contrats supplémentaires sont en cours de signatures ou ont déjà été signés. Afin de réaliser ces installations, nous sollicitons un crédit supplémentaire de fr. 25'000.-. Les recettes financières liées auront un effet sur l'exercice 2011.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'700'000.-	fr. 25'000.-	fr. 92'000.-

Construction de la centrale de chauffe mobile à gaz et entretien de l'installation des Saugealles : fr. 47'000.-

En 2009, un crédit supplémentaire de fr. 180'000.- avait été demandé pour la construction de la centrale de chauffe mobile à gaz.

La construction de cette centrale a été réalisée sur 2 ans, soit 2009-2010. Une partie de ces dépenses prévues au budget 2009 n'a pu être réglée que sur l'exercice 2010, ce qui a occasionné un dépassement de budget de fr. 12'000.- sur ce dernier.

De plus, pour l'entretien de l'installation des Saugealles, un complément d'environ fr. 35'000.- pour régler les factures d'entretien des installations électriques et du service après-vente est nécessaire.

Vérification des compteurs à gaz : fr. 45'000.-

En date du 10 février 2009, nous avons reçu une mise en demeure de l'Office fédéral de métrologie METAS au sujet du retard que nous avons pris, par manque de ressources humaines et financières, dans la vérification de nos compteurs gaz.

En effet, ce dernier demande qu'au 1^{er} janvier 2011, le réseau de distribution de la ville de Lausanne ne compte plus aucun compteur non vérifié et nous a fixé un plan de remplacement échelonné des compteurs gaz.

Pour remédier à cela, nous faisons appel depuis 2008, en plus de notre personnel, à une entreprise externe, Enercom Sàrl.

Nous demandons un supplément de fr. 45'000.- sur le budget 2010 pour respecter les délais impartis pour la vérification de tous nos compteurs gaz à fin 2010.

Ce crédit supplémentaire permettra de répondre aux exigences de l'Office fédéral de métrologie METAS et d'absorber tous les retards dans l'étalonnage des compteurs de gaz.

76 Electricité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.309	Autres charges de personnel	fr. 167'700.-	fr. 7'200.-	fr. 48'000.-

Une demande a été faite en date du 17.02.2009 concernant une formation du personnel de montage pour des travaux sous tension en basse tension (TST BT). Le crédit supplémentaire de fr. 104'000.- a été accepté par la Municipalité et la Commission des finances.

Pour des questions de coordination entre le Service de l'électricité, la CIFER et Electrosuisse, ces cours, qui devaient entièrement avoir lieu en 2009, ont été finalement répartis sur 2010.

Pour mémoire, cette formation est impérative afin de pouvoir exécuter des travaux sous tension.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'000'000.-	fr. 20'000.-	fr. 35'000.-
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'700'000.-	fr. 90'000.-	fr. 212'000.-

Lors d'un contrôle de routine, il a été constaté que la révision du groupe 1 doit être anticipée de 6 mois en raison d'une accélération de sa dégradation. Cela consiste à :

- démonter et réparer le manteau ainsi que le revêtir avec du carbone de tungstène (renforcement contre l'abrasion de l'eau chargée de sédiment),
- monter des nouveaux couvre-joints sur les pales,
- contrôler le calage des barres statoriques (partie fixe de l'alternateur),
- entretenir l'alternateur.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'000'000.-	fr. 20'000.-	fr. 100'000.-

Une entreprise s'est approchée de nous afin que nous lui soumettions une offre pour l'augmentation de puissance de ses postes de transformation Zorro et Figaro.

Pour satisfaire aux besoins de cette entreprise, nous devons remplacer :

- 2 transformateurs 41'880.-
- 1 cellule moyenne tension 39'400.-
- matériel divers 18'999.-

Le matériel ainsi que la main-d'œuvre seront entièrement refacturés à l'entreprise pour un montant de fr. 186'000.- sous la rubrique 76.434 "Redevances et prestations facturées"..

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'700'000.-	fr. 90'000.-	fr. 128'600.-

Maintenance de disjoncteurs de postes de transformation : fr. 100'000.-

Les disjoncteurs 50 kV de différents postes de transformation HT/MT n'ont plus bénéficié de maintenance depuis de nombreuses années.

Or cette maintenance s'avère maintenant nécessaire, voire urgente.

Les disjoncteurs concernés sont : Etavez (1979) - Grandchamp (1977) - Lutry (1975) - Praz-Séchaud (1981) - Ténalaz (1967).

Mise à jour du programme SAP : fr. 28'600.-

La vérification officielle des compteurs du SEL était exécutée par notre laboratoire de métrologie. Cette tâche est désormais effectuée par le laboratoire du Groupement Romand (N° 45), auquel la majorité des entreprises vaudoises d'électricité font appel.

Afin de permettre la migration de nos données informatiques relatives au suivi métrologique des compteurs, une mise à jour du programme SAP doit être réalisée par l'entreprise NEO Technologies.

77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
77.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'410'000.-	fr. 0.-	fr. 520'800.-

La très forte concurrence pour les services d'accès à internet, notamment en terme d'augmentation de la bande passante, oblige le service du multimédia à adapter ses offres et à proposer des abonnements avec des débits plus importants afin de ne pas perdre de clients et d'acquérir de nouveaux clients. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter le nombre de ports de l'équipement de tête de ligne (CMTS) par l'achat de nouveaux canaux.

Ces canaux supplémentaires permettront au Service du multimédia de proposer des débits allant jusqu'à 100'000 kb/s de manière optimale sur l'ensemble du réseau.

Les nouvelles prestations nécessiteront aussi des modems de dernière génération (modems qui sont loués à nos clients). Pour 2010, 2'500 modems paraissent suffisants. 1'000 peuvent être achetés sur le budget voté mais 1'500 font l'objet de ce crédit supplémentaire.

Au total, le Service du multimédia soumet une demande de crédit supplémentaire de fr. 520'800.- composé de :

- fr. 307'800.- pour une augmentation du nombre de canaux sur les CMTS
- fr. 213'000.- pour l'achat de 1'500 modem DOCSIS 3 à fr. 142.-.

78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 8'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Frais de photocopieuses-imprimantes

Le budget 2010 n'est pas suffisant pour couvrir les frais de location de photocopieuses et d'impressions pour tout le service SILCom, le budget ayant été sous-estimé. En 2009 un montant de fr. 20'656.- avait été dépensé pour ces frais. Par ailleurs, la demande de crédit supplémentaire tient compte de la location d'une photocopieuse multifonction supplémentaire pour les besoins du service.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	fr. 590'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

Développement de produits électriques pour clients éligibles et captifs : fr. 50'000.-

Pour se mettre en conformité avec la législation sur l'ouverture des marchés de l'électricité, les SIL ont revu le mode de fixation des prix, régulé par les directives de la LApEI/AOApEI.

Afin d'anticiper la baisse probable des revenus liés à la vente de l'électricité, SILCom développe en urgence de nouvelles prestations, puis va les commercialiser avant la fin 2010. Le développement des prestations est réalisé à l'aide de spécialistes / consultants externes, pour lequel il manque un montant d'environ fr. 50'000.- au budget 318 de SILCom.

Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.301 (traitements), SILCom ne renouvelle pas le contrat d'un collaborateur au statut d'auxiliaires.

Etude de satisfaction clients : fr. 40'000.-

Suite à la restructuration du budget 2010 du Service commercial, une partie des activités qui étaient imputée sur le compte 78.319 "Impôts, taxes et frais" est désormais imputée sur le compte 78.318 "Autres prestations de tiers", qui n'est plus assez approvisionné pour des projets en cours.

SILCOM effectue périodiquement une enquête de satisfaction dont le but de fournir à la Direction des Services industriels de Lausanne des données fiables en provenance de ses clients et partenaires. Ces données lui permettent d'affiner sa stratégie commerciale, ainsi que sa communication, tant auprès du public que des grands clients. L'enquête doit aussi montrer la volonté des Services industriels d'être à l'écoute de ses clients et de chercher à toujours mieux répondre à leurs attentes.

L'institut Médiactif a été sélectionné parmi 4 instituts de sondage. Afin de lui attribuer le mandat, il manque un budget de fr. 40'000.- sur la rubrique 78.318. Une économie du même montant sera effectuée sur la rubrique 78.319 "Promotion et développement de prestations".

Audit du call center : fr. 10'000.-

Suite à la mise en place du call center et sa restructuration en 2009, une formation, précédée par un audit de fonctionnement (par une entreprise externe), a été prévue au budget 2010.

Cependant, l'audit, d'un montant de fr. 10'000.- doit être imputé sur le compte 78.318 "Autres prestations de tiers" et non pas sur le compte formation.

Développement de produits électriques : fr. 15'000.-

Dans le cadre du développement des produits électriques, le consultant mandaté par SILCom a dû, par manque de disponibilité de la cellule juridique et de notre secrétariat, effectuer des activités qui ne faisaient pas partie de son offre initiale.

Un complément de fr. 15'000.- est nécessaire pour payer la prestation.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 40'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

Le Service des sports a acheté en 1991, un véhicule "Jeep" de marque Toyota, modèle Land Cruiser pour un montant de fr. 49'965.-. Ce véhicule est utilisé, entre autres, pour tracter une remorque d'un poids total de 6 tonnes, permettant d'assurer le transport des élévateurs, gradins et autres matériels utilisés dans le cadre des manifestations sportives et culturelles se déroulant sur le territoire de la Commune.

Accusant 120'000 km au compteur et consommant 35 litres/100km, ce véhicule devra obligatoirement être présenté à l'expertise cantonale dans les prochains mois et le coût de sa remise en état, estimé par le concessionnaire, s'élève à fr. 12'500.-, sans pouvoir assurer de prolonger significativement sa durée de vie. Cette dépense s'avérant disproportionnée au regard de l'ancienneté et de la valeur résiduelle dudit véhicule (quelque fr. 2'200.-), il apparaît préférable de le remplacer au plus vite pour permettre le maintien des prestations, pour la fourniture desquelles il s'avère indispensable.

Au vu de ce qui précède, le Service des sports souhaite acquérir un véhicule de nouvelle génération (consommation 15.6 litres/100 km), correspondant à ses besoins et possédant la puissance nécessaire pour tracter la remorque de 6 tonnes et son chargement.

Précisons que, pour ce type de véhicule, il n'y a pas de modèle à propulsion électrique, ni à gaz. Néanmoins, le modèle souhaité répond à la norme Euro 4, limitant les émissions polluantes. En effet, tous les véhicules produits selon cette norme Euro 4 - en vigueur depuis le 01.01.2005 - émettent globalement 2 fois moins de polluants que les véhicules produits avant cette date.

Il est à relever que le remplacement du véhicule actuel était planifié dans le cadre des autorisations d'achats pour l'année 2011, mais qu'au vu de l'obligation de l'expertiser d'jà à la fin de l'été 2010, il s'avère indispensable d'avancer ce remplacement et, pour ce faire, de solliciter l'octroi d'un crédit supplémentaire pour couvrir cet achat.

250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'178'100.-	fr. 34'400.-	fr. 41'400.-

Attribuée à la division "Secours et incendie", la voiture Peugeot 306, VD 26834 (Losa 5), mise en circulation le 30 janvier 2002 et totalisant 76'950 km, a été mise hors d'usage le 14 juin 2010. En effet, au cours d'une manoeuvre en marche arrière sur la place de la Navigation à Lausanne, l'officier sapeur-pompier de permanence, qui était appelé en urgence pour une nouvelle intervention, a heurté un poteau d'éclairage.

Au vu de l'ancienneté du véhicule et du montant élevé nécessaire à sa réparation, l'expert d'assurance, mandaté par le bureau des assurances de l'administration communale, a conclu à un dégât total.

Au vu de ce qui précède et afin que la division "Secours et incendie" puisse continuer de mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, au plus vite, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un véhicule, moteur 4 cylindres diesel, boîte à vitesses manuelle à 6 rapports et traction 4x4. Relevons que le choix de ce véhicule a été fait selon les critères correspondant à son utilisation et suite à l'expérience acquise avec un modèle identique, acquis en 2009.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 187'000.-	fr. 0.-	fr. 61'000.-

Le véhicule de marque VW Syncro, 1^{ère} mise en circulation le 29.03.1993, totalise actuellement 110'000 km au compteur. L'expertise périodique dudit véhicule devant intervenir en décembre 2010, le Service avait prévu d'inscrire son remplacement aux autorisations d'achats 2011. Ce printemps, les ateliers mécanique et carrosserie des AMV ont estimé les frais de remise en état de la carrosserie uniquement à environ fr. 10'000.-. Par conséquent, le Service des forêts, domaines et vignobles renonce à effectuer les travaux de remise en état au vu de l'âge de ce véhicule.

Ce dernier est le seul moyen de transport pour les personnes et le matériel d'une équipe forestière et, si celui-ci venait à manquer, le Service des forêts, domaines et vignobles ne disposerait d'aucun autre véhicule pour son équipe.

Pour le remplacer, il est prévu l'acquisition d'un véhicule double-cabine, 2000 ccm, 140 cv, 4 cylindres TDI, diesel avec filtre à particules. Il sera également équipé d'un pont fixe en alu, de porte-perches sur la cabine et à l'arrière ainsi que de coffres à outils et traverses et attelage type "Jeep" 3'000 kg. Ce modèle est identique aux autres véhicules d'équipe du Service.

La valeur de reprise de l'ancien véhicule s'élève à fr. 3'500.- et a été enregistrée sur la rubrique 3200.424 "Plus-values, produits exceptionnels".

4. TRAVAUX

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'366'000.-	fr. 240'000.-	fr. 135'000.-

Remplacement de deux grandes voiles surplombant la place de la Louve en été : fr. 35'000.-

Surplombant la place de la Louve depuis le début des années 80, les deux grandes voiles imprimées aux couleurs lausannoises, d'une surface de plus de 500 m², sont aujourd'hui hors d'usage. Installées chaque année depuis le premier jour de l'été (Fête de la musique), elles sont enlevées vers la mi-août. La dernière paire de voiles a été achetée en 2001. Bien que régulièrement entretenues (fr. 6'000.- entre 2007 et 2009), elles ne peuvent plus être réparées tant leur degré d'usure est important.

Cette acquisition n'ayant pu être planifiée lors de l'établissement des autorisations d'achats 2010, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

Remplacement d'une grue : fr. 100'000.-

Le 4 juin dernier, la grue se trouvant sur le pont d'un des camions du Service des routes et de la mobilité a violemment arraché une ligne de contact du réseau électrifié des tl (absence de repli de l'installation - inattention du chauffeur).

Outre les dégâts importants survenus aux installations aériennes, la grue est hors d'usage. Initialement envisagée, sa remise en état a été jugée trop onéreuse en regard de son ancienneté et surtout sans garantie quant à son maintien en service dans les années à venir. A défaut d'avoir pu trouver des solutions internes, il devient nécessaire d'équiper le camion avec une nouvelle installation de levage si l'on entend le maintenir en activité pour les missions qui lui sont quotidiennement dévolues.

Les montants annoncés sur les autorisations d'achats ne permettant pas cette acquisition, nous sollicitons un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense imprévisible.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

630 Service social Lausanne – CSR

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6302.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 38'200.-

Suite à la note à la Municipalité du 2 juillet 2010 intitulée "Remplacement d'un véhicule SSL (transport et garde-meuble communal)" adoptée par la Municipalité le 7 juillet 2010 concernant l'achat d'un véhicule en remplacement du Ford Transit N° 126 - VD 364307 qui a 19 ans, 100'500 km et qui ne va probablement pas passer l'expertise et pour lequel les pièces de rechange se font rares en raison de son ancienneté, un nouveau véhicule doit être acheté.

Un crédit supplémentaire de fr. 38'200.- est donc sollicité pour l'achat d'un véhicule léger similaire équipé d'un filtre à particules.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 532'000.-	fr. 0.-	fr. 101'000.-

Remplacement d'une faucheuse : fr. 11'000.-

Le Service des parcs et promenades a acquis en 2006 une faucheuse à disques d'occasion pour un montant de fr. 3'000.-. Afin d'effectuer des petits travaux de fauche, cet achat s'est avéré indispensable suite à la création d'une équipe chargée de faire les foins sur le domaine communal. L'évolution du cheptel de moutons, sous la responsabilité du service, ayant augmenté au fil des ans, les travaux de fenaison ont également suivi la même tendance, ce qui a eu pour conséquence une augmentation des heures d'utilisation de cette machine. Sans cette machine, il est impossible de faire les foins avec les moyens du service et mandater une entreprise pour les réaliser serait obligatoire.

Actuellement, la faucheuse est arrêtée et il faut compter environ fr. 2'500.- pour la remise en état, sans garantie pour le reste des composants. En effet, il est obligatoire de démonter le boîtier d'entraînement pour voir s'il y a d'autres dégâts sur le reste de la machine.

Depuis quatre ans, il a déjà été investi une somme de fr. 1'500.- de frais divers sur cette machine qui a environ vingt ans. Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera plus adaptée aux travaux actuels.

Remplacement d'une voiture de service : fr. 47'000.-

Le Service des parcs et promenades possède trois voitures de service mises à disposition des collaborateurs pour effectuer des déplacements professionnels.

Un véhicule a été fortement endommagé par un engin de chantier d'une entreprise privée. Le montant de la réparation est évalué à fr. 3'000.- pour une valeur vénale de véhicule de fr. 2'276.- selon le garage. L'indemnité d'assurance du dommage total sera d'environ fr. 2'276.- (en attente du rapport d'expert).

Il a été immatriculé en 2000 et compte à ce jour plus de 170'000 kilomètres. De plus, ce véhicule devra prochainement passer l'expertise ce qui engendrera de nouveaux frais.

Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une nouvelle voiture plus respectueuse de l'environnement. Le Service des parcs et promenades souhaite également par ce remplacement, montrer son attachement au développement durable et à la protection de l'environnement en acquérant un véhicule hybride.

Les voitures hybrides ou à gaz naturel émettent nettement moins de dioxyde de carbone (CO2) que les voitures à essence. Dans une étude effectuée sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) publié récemment, l'Empa a examiné le comportement d'émission de CO2 de voitures hybrides actuelles. Les conclusions de la comparaison des voitures à essence ou diesel démontrent qu'en ville, les voitures hybrides sont les plus propres et sur l'autoroute, les voitures à gaz naturel. Hors agglomération, toutes deux obtiennent des résultats à peu près aussi bons.

Remplacement d'une pelle compacte : fr. 43'000.-

Le Service des parcs et promenades a acquis en 2000, une pelle compacte d'occasion pour un montant de fr. 27'950.- pour des travaux paysagers. Cet achat s'est avéré très concluant, autant par la quantité de travaux réalisés, que par la diminution de la pénibilité pour notre personnel. Les sollicitations pour cette machine n'ont fait qu'augmenter au fil des années.

Les services pour l'entretien courant et les réparations s'élèvent actuellement à un montant de fr. 33'200.-. Cette machine permet d'effectuer des travaux dans de bonnes conditions et de pouvoir garantir une diminution des perturbations, tant pour les passants que pour les usagers de la route. D'autre part, il serait impossible de respecter les délais imposés pour les chantiers avec les forces du service.

Actuellement, la pelle compacte est en panne et il faut compter environ fr. 13'000.- de frais pour sa remise en état, sans garantie pour le reste des composants. Au vu de ce qui précède, il semble plus raisonnable d'acquérir une machine de nouvelle génération qui sera mieux adaptée aux travaux actuels et répondra aux normes en vigueur au niveau de la sécurité et de l'environnement. La nouvelle acquisition pourra également être équipée des accessoires déjà en notre possession :

- pince hydraulique
- marteau
- tarière.

D'autre part, elle sera équipée d'huile hydraulique bio, ce qui est un plus en cas de rupture de tuyaux ou autres pannes.

7. SERVICES INDUSTRIELS**702 Magesi**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
702.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 594'000.-	fr. 25'000.-	fr. 30'000.-

Le véhicule portant plaques VD 44300, immatriculé en juillet 2005, de marque Citroën, affecté à la division des compteurs du Service de l'électricité et totalisant 48'000 km, a été fortement endommagé lors d'un accident n'impliquant pas la responsabilité de notre chauffeur.

Le rapport d'assurance a conclu à un dommage total et proposé une indemnisation de fr. 9'960.-.

Ce véhicule est utilisé pour la pose des compteurs. Il est équipé d'un outillage particulier et d'instruments de mesures, ainsi que des appareils de tarification. Son remplacement est indispensable pour permettre à cette unité d'effectuer son travail de manière efficiente.

Par conséquent, il est proposé de remplacer le véhicule en question par un modèle équivalent, équipé pour rouler au gaz. Le coût d'un tel véhicule s'élève approximativement à fr. 30'000.-.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**4. TRAVAUX****4201 Service des routes et de la mobilité**

		Crédit voté	Crédit compl.
4200.503.4364	Grand-Pont - arches 1 à 3	fr. 1'660'000.-	fr. 87'100.-

Le dépassement des crédits octroyés est principalement dû à l'indexation des prix de la construction entre la sortie du préavis en 2007 et l'exécution des travaux en 2008 (indexation de 4.2 %) ainsi qu'à des imprévus non planifiables tels que le recours de voisins, la coordination du chantier communal avec celui de l'UBS, la multiplication des révisions du projet initial et des devis y relatifs.

7. SERVICES INDUSTRIELS**76 Electricité**

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2007/43	Révision complète d'un groupe turboalternateur de l'aménagement hydroélectrique de Lavey	fr. 1'700'000.-	fr. 94'000.-

Le préavis N° 2007/43 porte sur la révision complète, après 28 ans d'activité, du groupe turboalternateur numéro 2 de l'aménagement de Lavey, avec échange partiel des éléments de la turbine.

Les dépenses supplémentaires peuvent être attribuées aux postes suivants :

- fr. 56'000.- du fait de l'usure plus importante qu'attendue de divers organes (notamment : couvercle du moyeu, arbre de la turbine, aubes directrices, palier de la turbine et paliers des pales),
- fr. 28'000.- pour le diagnostic électrique du stator,
- fr. 10'000.- pour l'achat de pièces diverses supplémentaires (segments de réserve, petites pièces mécaniques).

Relevons qu'un dépassement de fr. 94'000.- (5.5 %) pour une opération lourde de ce type confirme la qualité de la préparation et de la réalisation du projet.

77 Multimédia

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis N° 2008/50	Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels 2009	fr. 2'600'000.-	fr. 60'000.-

Dans le cadre du budget 2009, il a été décidé d'octroyer un budget de fr. 2'600'000.- pour couvrir les frais relatifs aux rénovations et extensions et raccordements du télé-réseau du Service multimédia des Services industriels. Or il s'avère que plusieurs chantiers ont généré un dépassement du budget 2009, le chantier de "Cité Devant" a généré un dépassement de fr. 18'000.- pour le Service multimédia.

Nous demandons donc l'octroi d'un crédit complémentaire pour un montant de fr. 60'000.- pour assurer le coût du chantier cité ci-dessus et faire face à d'autres dépassements de cette nature au cours de l'exercice 2009.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2010/56 de la Municipalité, du 3 novembre 2010;

oui le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2010, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Dont en recettes</i> fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>6'683'100.-</u>	<u>595'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 47 du préavis)</i>	<u>476'600.-</u>	<u>3'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 51 du préavis)</i>	<u>241'100.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2010

Déficit prévu au budget de 2010		19'913'100.-
Nouveaux crédits votés	9'617'500.-	
Moins recettes	<u>- 957'600.-</u>	8'659'900.-
Nouveaux crédits demandés		1'322'600.-
Présent crédit	6'683'100.-	
Moins recettes	<u>- 598'500.-</u>	6'084'600.-
Déficit total présumé		<u>35'980'200.-</u>